

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Musée des Beaux-Arts - Dons **Page 3820**

- Centre d'Historique de la résistance et de la déportation - Tarification et vente de produits dérivés **Page 3821**

Arrêtés municipaux :

- Délégation en matière d'élections – Maires d'arrondissement.....
..... **Page 3821**

- Délégation de signature à une fonctionnaire territoriale **Page 3822**

- Habilitation en qualité d'homme de l'art **Page 3822**

- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents..... **Page 3823**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 3826**

- Délégation générale aux ressources humaines :

• Arrêtés individuels **Page 3890**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES EN SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 SEPTEMBRE 2018

2018-38 - Campagne budgétaire 2019 : propositions des prix de journée 2019 pour les budgets annexes (Résidences autonomes ; EHPAD ; Accueil de jour Bertrand) **Page 3893**

2018-39 - Décision modificative n° 2 - exercice 2018 – ajustement de crédits. **Page 3894**

2018-40 - Convention de groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale de Lyon et la Ville de Lyon pour la fourniture de panneaux et dalles de bois, la fourniture de quincaillerie, les travaux sur le patrimoine du secteur 7/8 et les travaux de désenfumage tous secteurs, la maintenance des réseaux hydrauliques, les diagnostics amiante, les missions de CSPS et les travaux de désamiantage. **Page 3897**

2018-41 - Modification du tableau des effectifs suite à l'évolution de l'organisation de la direction générale des services du CCAS **Page 3897**

2018-42 - Proposition de remise gracieuse totale de la dette de Monsieur B. B. à hauteur de 8 518,59 €. **Page 3899**

2018-43 - Convention de partenariat entre la Ville de Lyon, le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (CHRD), le CCAS de la Ville de Lyon et l'Université Lyon 2, avec la réalisation de rencontres de résidents pour l'exposition « Génération 40 » **Page 3899**

2018-44 - Approbation convention de partenariat et d'intermédiation entre le CCAS et l'association Unis Cité Rhône-Alpes en EHPAD.....
..... **Page 3899**

2018-45 - Approbation de la convention de partenariat et d'intermédiation entre le CCAS de la Ville de Lyon et l'association Unis-Cité Rhône-Alpes en résidences autonomie seniors. **Page 3900**

2018-46 - Convention de partenariat entre le CCAS et l'association Culture pour Tous. **Page 3901**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Conseil municipal - Séance publique **Page 3901**

- Direction de la commande publique - Avis **Page 3901**

- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage **Pages 3901 à 3906**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Don R. Scherberich - Musée des Beaux-Arts (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 -9° du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de don gracieux, faite au musée des Beaux-Arts de la Ville de Lyon en date du 23 avril 2018, par M. Scherberich, demeurant 27 boulevard Saint-Pierre – 68000 Colmar ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 9 novembre 2018 déléguant à M. Richard Brumm, Adjoint délégué aux Finances et à la Commande Publique les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville ;

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux d'une œuvre attribuée à Pierre Révoil :

- Portrait d'une femme du canton d'Appenzell, huile sur toile, 22,1 x 16,8 cm,

grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative globale de 6 000 euros.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 13 novembre 2018

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Richard BRUMM

Don Adrien - Musée des Beaux-Arts (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 -9° du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de don gracieux, faite au musée des Beaux-Arts de la Ville de Lyon en date du 21 avril 2018, par M. Adrien, demeurant 10 rue Pierre Chérest – 92200 Neuilly-sur-Seine

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 9 novembre 2018 déléguant à M. Richard Brumm, Adjoint délégué aux Finances et à la Commande Publique les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville ;

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux :

- d'une œuvre de Jacques Stella,

La Reine de Saba, v. 1627, huile sur marbre noir, H. 29,4 ; L. 20,6 cm,

grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative globale de 14 000 euros.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 15 novembre 2018

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Richard BRUMM

Don B. Racine - Musée des Beaux-Arts (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 -9° du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de don gracieux, faite au musée des Beaux-Arts de la Ville de Lyon en date du 28 mai 2018, par M. Racine, demeurant 14 passage Saint-Pierre Amelot – 75011 Paris ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 9 juillet 2018 déléguant à M. Richard Brumm, Adjoint délégué aux Finances et à la Commande Publique les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville ;

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux :

- d'une œuvre attribuée Hippolyte Flandrin,

Firmin Laferrière, 1842, huile sur toile, 56 x 46 cm

grévé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative globale de 18 000 euros

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 5 novembre 2018

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Richard BRUMM

Tarification vente produits dérivés CHRD (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour fixer les tarifs unitaires des produits dérivés des activités des établissements culturels ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la demande du CHRD relative à la vente de sacs Fourre-tout, marques-pages et affiches ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de vente desdits objets ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 9 novembre 2018 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - D'autoriser madame la directrice du CHRD :

- à mettre en vente 600 exemplaires des sacs fourre-tout selon les modalités suivantes :

• prix unitaire de vente : 6 € ;

• à offrir 400 exemplaires : ceux-ci devront porter la mention « offert par la Ville de Lyon » ;

- à mettre en vente 1.800 exemplaires des marques-pages selon les modalités suivantes :

• prix unitaire de vente : 1 € ;

• à offrir 1.200 exemplaires : ceux-ci devront porter la mention « offert par la Ville de Lyon » ;

- à mettre en vente 100 exemplaires des affiches « les jeunes et la guerre » selon les modalités suivantes :

• prix unitaire de vente : 1 € ;

• à offrir 100 exemplaires : celles-ci devront porter la mention « offert par la Ville de Lyon » ;

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 15 novembre 2018

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Loïc GRABER

Délégation en matière d'élections – Maires d'arrondissement (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'Arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L 2511-26 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'en application de ces dispositions, le maire peut déléguer certaines de ces attributions en matière d'élections ;

Arrête :

Article Premier. - Délégation est donnée à mesdames et messieurs les Maires d'arrondissement :

- Madame Nathalie Perrin-Gilbert Maire 1^{er} arrondissement

- Monsieur Denis Broliquier Maire 2^{ème} arrondissement

- Madame Catherine Panassier Maire 3^{ème} arrondissement

- Monsieur David Kimelfeld Maire 4^{ème} arrondissement

- Madame Béatrice Gailliout Maire 5^{ème} arrondissement

- Monsieur Pascal Blache Maire 6^{ème} arrondissement

- Madame Myriam Picot Maire 7^{ème} arrondissement

- Monsieur Christian Coulon Maire 8^{ème} arrondissement

- Monsieur Bernard Bochard Maire 9^{ème} arrondissement

Pour remplir, dans leur arrondissement respectif, les missions suivantes en matière d'élections :

- > Pour chaque élection :
- Etablir les certificats d'inscription et de non inscription ;
- Notifier les décisions de radiation prononcées par la Commission Administrative.
- > Pour chaque scrutin :
- Arrêter les listes d'émargement ;
- Etablir le tableau rectificatif dit « des cinq jours » ;
- Etablir les récépissés de déclaration de délégués et assesseurs.
- > Jury d'assises
- Etablir chaque année les listes des jurés d'assises par tirage au sort, à partir des listes électorales.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Lyon, le 16 novembre 2018

Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB

Délégation de signature à une fonctionnaire territoriale - Mme Chapiron Céline (Délégation Générale au service au public et à la sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu les articles R 2122-8 et R 2122-10 du code général des collectivités territoriales ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Céline Chapiron, Adjoint administratif principal de 2ème classe, à la Mairie du 3e arrondissement, est délégué(e) :

- dans les fonctions d'Officier d'état civil désignées par l'article R 2122-10 du code général des collectivités territoriales,
- pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature.

Art. 2.- Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 7 novembre 2018

Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB

Habilitation en qualité d'homme de l'art (DGDUIT - Direction de l'aménagement urbain - Service Habitat)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, en particulier ses articles L 313-10 à L 313-12, L 480-1, R 313-7 et R 331-33 à R 331-38,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-145-0001 du 24 mai 2013 déclarant d'utilité publique l'Opération de restauration immobilière à Lyon 3^{ème} et Lyon 7^{ème}, quartiers Moncey-Voltaire-Guillotière (Dup Ori) engagée par la Communauté urbaine, désormais Métropole de Lyon,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2018-04-27-008 du 27 avril 2018 prorogeant les effets de l'arrêté 2013-145-0001 susvisé pour une durée de 5 ans à compter du 5 juin 2018,

Vu la sollicitation de la Métropole de Lyon du 17 mai 2017 en vue de procéder à la désignation d'un homme de l'art pour la visite de l'immeuble sis 92 rue Béchevelin à Lyon 7^e, identifié par la Dup Ori,

Vu la demande de permis de construire n° PC 069 387 18 00136 déposée le 26 avril 2018 par la régie Foncia Lyon pour le compte des deux syndicats de copropriété des immeubles 90 et 92 rue Béchevelin à Lyon 7^{ème},

Vu la liste de personnes habilitées communiquée par la Préfecture du Rhône (Direction départementale des Territoires) en vue de la mise en œuvre du droit de visite prévu à l'article L 313-10 du code de l'Urbanisme,

Vu la lettre de commande notifiée au cabinet d'architectes X'to après la consultation des personnes désignées par le préfet,

Considérant que les travaux prescrits dans le cadre de la Dup Ori s'imposent au syndicat de copropriété, mais également à l'ensemble des copropriétaires,

Considérant que la mise en œuvre de ces travaux nécessite la visite des immeubles identifiés par la Dup Ori,

Arrête :

Article Premier. - M. Jean Yves Godot du cabinet d'architecture X'o, sis 18 petite rue de la Viabert à Lyon 6^{ème} est habilité en qualité d'homme de l'art à procéder à la visite des parties communes et privatives de l'immeuble situé 92, rue Béchevelin à Lyon 7^e, identifié par l'opération de restauration immobilière à Lyon 3^{ème} et Lyon 7^{ème}, quartiers Moncey-Voltaire-Guillotière, déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral n° 2013-145-0001 du 24 mai 2013.

Art. 2. - Le présent arrêté tient lieu d'ordre de mission. A ce titre M. Jean-Yves Godot devra se conformer aux prescriptions des articles R 313-35 et R 313-36 du code de l'urbanisme. Il sera notamment astreint aux règles concernant le secret professionnel.

Art. 3. - Le présent arrêté sera notifié à M. Jean-Yves Godot, demeurant 18 petite rue de la Viabert à Lyon 6^{ème}.

Art. 4. - Le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 20 novembre 2018

Pour Le Maire de Lyon
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP35118	Abrogation stationnement réservé rue de Créqui Lyon 6ème (stationnement)	Considérant les changements intervenus et notamment le déplacement d'une station vélo'v en lieu et place du stationnement réservé pour l'aire de stationnement des cycles initialement prévue, il y a lieu de supprimer cette mesure : l'arrêté 2017RP33816 du 21/09/2017 portant sur la mesure de stationnement réservé est abrogé.	22/11/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35119	Interdiction d'arrêt rue de Créqui Lyon 6ème (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits sur 13 mètres au droit du n° 153 rue de Créqui (6) sur le côté Est, 5 mètres au Nord de l'intersection avec le cours Lafayette (6). Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas au service public vélo'v de mise à disposition des vélos. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	22/11/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33917	Abrogation de stationnement rue Notre Dame et rue Germain Lyon 6e (circulation)	Considérant le projet de réaménagement du carrefour avec mise aux normes d'accessibilité et amélioration de la co-visibilité, il y a lieu de modifier la réglementation de la circulation : est abrogé l'arrêté 2009RP04769 du 26/04/2011 portant sur la mesure de stop.	19/10/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33918	Cédez le passage à l'intersection de la rue Notre Dame et de la rue Germain Lyon 6e (circulation)	A l'intersection de la rue Notre Dame (6) et de la rue Germain (6), les conducteurs circulant rue Notre Dame (6) sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	19/10/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP35190	Abrogation de stationnement rue Smith Lyon 2ème (stationnement)	Considérant le déplacement de la station taxi existante, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2010RP25852 du 28 avril 2011 portant sur la mesure de stationnement réservé.	26/11/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35032	Interdiction d'arrêt cours Charlemagne Lyon 2ème (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits cours Charlemagne (2), au Nord du quai Antoine Riboud (2) côté Ouest, sur 20 mètres. Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas aux taxis. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	26/11/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35191	Réglementation d'arrêt place Carnot Lyon 2ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit place Carnot (2) chaussée Nord, côté Nord, à l'Ouest du n° 6 sur un emplacement de 15 mètres. Ces dispositions sont applicables en permanence. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	26/11/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP35126	Stationnement réservé boulevard des Belges Lyon 6ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 mètres face au n° 65 boulevard des Belges (6) sur la contre-allée Est côté Ouest, 5 mètres au Sud de l'intersection avec l'avenue Verguin (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.	26/11/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35195	Réglementation d'arrêt place Bellecour Lyon 2ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit place Bellecour (2) chaussée Sud, côté Sud, à l'Ouest du n° 6 sur un emplacement de 15 mètres. Ces dispositions sont applicables en permanence. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	26/11/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35194	Réglementation d'arrêt rue Sainte Hélène Lyon 2ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit rue Sainte-Hélène (2) côté Sud, entre la rue d'Auvergne et la rue Victor Hugo sur un emplacement de 18 mètres. Ces dispositions sont applicables en permanence. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	26/11/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35192	Abrogation de stationnement rue Henri IV Lyon 2ème (stationnement)	Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu d'adapter la réglementation de l'arrêt et du stationnement des véhicules en supprimant une aire de livraison et de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP09167 du 29 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	26/11/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35193	Réglementation d'arrêt rue Henri IV Lyon 2ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit rue Henri IV (2) côté Est, au droit du n° 1 sur un emplacement de 20 mètres. Ces dispositions sont applicables en permanence. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	26/11/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP35092	Interdiction d'arrêt rue Cléberg Lyon 5ème (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits en permanence rue Cléberg sur le côté Sud, sur 15 mètres, à 15 mètres à l'Est de la rue Roger Radisson. Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules assurant un service public. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/11/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34651	Zone 30 Préfecture Lyon 3ème (circulation)	La zone 30 dénommée Préfecture définie par : rue Rabelais (3) du quai Victor Augagneur jusqu'à l'avenue Maréchal de Saxe, rue Pravaz (3), rue Dunois (3) de la rue Pierre Corneille jusqu'à l'avenue Maréchal de Saxe, cours de la Liberté(3) du cours Lafayette jusqu'à la rue de Bonnel, rue Molière (3) du cours Lafayette jusqu'à la rue de Bonnel, rue Pierre Corneille (3) du cours Lafayette jusqu'à la rue Servient, constitue une zone 30 au sens de l'article R.110-12 du code de la route. Les règles de circulation définies à l'article R.110-2 du code de la route y sont applicables à compter de la mise en place de la signalisation. L'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable pour une zone 30.	28/11/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34823	Obligation de tourner cycles à l'intersection de la rue Paul Bert et de la rue Auguste Lacroix Lyon 3ème (circulation)	Il est obligatoire de tourner à gauche pour les cycles circulant rue Paul Bert (3) dans le sens Est-Ouest en direction de la rue Auguste Lacroix (3) dans le sens Nord-Sud.	28/11/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP35097	Abrogation de circulation à l'intersection de la contre-allée Nord de l'avenue de Birmingham et du quai Joseph Gillet Lyon 4ème (circulation)	Considérant les modifications du référentiel de voirie, il y a lieu de modifier la réglementation de circulation, est abrogé l'arrêté 2014RP29850 du 27/05/2014 portant sur la mesure de cédez le passage.	28/11/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP35098	Abrogation de circulation contre-allée Nord de l'avenue de Birmingham Lyon 4ème (circulation)	Considérant les modifications du référentiel de voirie, il y a lieu de modifier la réglementation de circulation, est abrogé l'arrêté 2013RP28896 du 18/10/2013 portant sur la mesure de sens interdit (ou sens unique).	28/11/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP35099	Cédez le passage à l'intersection de la rue André Bonin et du quai Joseph Gillet Lyon 4ème (circulation)	A l'intersection de la rue André Bonin et du quai Joseph Gillet (4), les conducteurs circulant rue André Bonin (4) sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	28/11/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP35100	Sens unique rue André Bonin du n° 2 jusqu'au quai Joseph Gillet Lyon 4ème (circulation)	Un sens unique est institué rue André Bonin (4) du n° 2 jusqu'au quai Joseph Gillet (4) dans le sens Est/Ouest.	28/11/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP35221	Abrogation stationnement payant sur toutes les voies de Lyon (stationnement)	Considérant l'extension du périmètre de stationnement payant, il y a lieu de modifier la réglementation du stationnement et de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : l'arrêté 2018RP34888 du 03/08/2018 portant sur la mesure stationnement payant est abrogé.	30/11/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP35222	Stationnement payant sur toutes les voies de Lyon (stationnement)	Considérant que la réglementation du stationnement payant sur voirie a pour objectif de favoriser la rotation des véhicules en vue d'assurer la fluidité de la circulation et le désencombrement des rues, considérant que l'application d'un forfait post stationnement a pour but d'inciter au respect de la réglementation du stationnement payant sur voirie et que l'amende est supprimée, considérant la nécessité d'adopter des mesures adaptées à la situation des résidents habitant à proximité ou dans les zones de stationnement payant sur voirie, considérant la nécessité d'assurer la rotation du stationnement sur certains axes structurants de la commune, soumis à une plus forte pression, considérant qu'il est nécessaire d'améliorer l'offre de stationnement en ville afin d'accueillir les visiteurs et de faciliter l'activité des professionnels mobiles, considérant l'importance de promouvoir les modes alternatifs à la voiture individuelle, dans l'objectif d'en modérer l'usage en ville et de réduire la pollution au regard des enjeux du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et des textes en vigueur, il y a lieu d'adapter la réglementation du stationnement.	30/11/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des déplacements urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007 - Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					
<i>Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.</i>					
<i>Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.</i>					

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service Occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14089	Entreprise Toiture et Façade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Belfort	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 9	A partir du mercredi 28 novembre 2018 jusqu'au jeudi 29 novembre 2018, de 7h à 17h
14190	Entreprises Coiro et Eurovia pour le Compte de la Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux d'aménagement de voirie	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Avenue du Point du Jour	des deux côtés de la chaussée entre la rue des Granges et la rue Docteur Edmond Locard, au droit des zones de chantier	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sous un régime d'un alternat de circulation par feux de type KR 11 ou par piquets K 10		entre la rue des Granges et la rue Docteur Edmond Locard	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14090	Entreprises Coiro et Eurovia pour le Compte de la Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux d'aménagement de voirie	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue du Point du Jour	dans les deux sens de circulation entre la rue des Granges et la rue Docteur Edmond Locard	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée entre la rue des Granges et la rue Docteur Edmond Locard	
14091	Entreprise Spie Citynetworks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux pour JC Decaux	la circulation sera réduite à une voie	Quai Saint Vincent	sur 50 m au droit du n° 18, les bus et le cycles auront obligation de quitter la voie réservée et circuleront dans la voie de circulation générale	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, de 7h30 à 16h30
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur 30 m sur la voie réservée au bus située en face du n° 18	
14092	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de création d'un massif	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Quai Jean Moulin	au droit de la zone de chantier sur le trottoir situé dans le terre-plein central au niveau du n° 2	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur le trottoir situé dans le terre-plein central au niveau du n° 2	
14093	Entreprise Cdp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur barrière de chantier du parc Saint Antoine	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Quai Saint Antoine	au droit de la place d'Albon	Le mardi 27 novembre 2018, de 9h à 12h
14094	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	l'accès et le stationnement sera autorisé	Place de l'Europe		A partir du lundi 26 novembre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018
14095	Entreprise Les Métiers du Bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de fuite à l'aide de nacelle élévatrice de travaux pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	côté Est, stationnement en épis situé au Sud de l'église de la Rédemption	A partir du mardi 27 novembre 2018 jusqu'au jeudi 29 novembre 2018, de 7h à 17h
14096	Entreprise Rhône Saône Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoir	la circulation des piétons s'effectuera sur le trottoir et sur l'emplacement des places de stationnements libérés	Rue de Sèze	sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 110	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14097	Entreprise Publipose	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de montage d'abris bus pour le SYTRAL C3	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Cours Lafayette	transport collectif en site propre Nord, à l'avancement du chantier	A partir du dimanche 25 novembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 8h à 17h
14098	Entreprise Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la création d'une aire canine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeroy	au droit du square Pelloux	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
14099	La Ville de Lyon - Direction de la police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du forum Franco-Chinois	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de Police	Place de la Comédie		Le mardi 27 novembre 2018, de 8h à 21h
14100	Entreprise Snef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Plâtre	dans le carrefour avec la rue Président Edouard Herriot	Le lundi 3 décembre 2018, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chavanne	au droit des n° 3 et 5	Le lundi 3 décembre 2018, de 7h30 à 17h30
14101	La Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la présentation du dispositif Fête des Lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marius Berliet	côté pair, entre la rue Santos Dumont et la rue Saint Romain	Les mercredi 28 novembre 2018 et jeudi 29 novembre 2018, de 12h à 18h
14102	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Cours Franklin Roosevelt		Le vendredi 30 novembre 2018, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 25 m au droit de l'immeuble situé au n° 55	Le vendredi 30 novembre 2018
14103	Entreprise Dir Eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier	Rue Hrant Dink	sur trottoir, au droit du bâtiment de Radio Espace (Dock 45)	Le vendredi 30 novembre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
14104	Entreprise Axians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Colt	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Ambroise Paré	sens Sud/Nord, sur 10 m au droit du n° 93	Le mardi 27 novembre 2018, de 9h à 16h
			la piste cyclable sera interrompue			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14105	Entreprise Pitaya	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Fête des Lumières	des installations seront autorisées	Rue Ferrandière	côté Sud, sur le trottoir à l'angle de la rue Président Carnot	A partir du lundi 3 décembre 2018, 8h, jusqu'au lundi 10 décembre 2018, 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Président Carnot	sur 10 mètres, au droit du n° 6	A partir du lundi 3 décembre 2018, 6h, jusqu'au lundi 10 décembre 2018, 22h
				Rue Saint Bonaventure	sur 15 mètres, à l'Ouest de la rue Président Carnot	
				Rue Ferrandière	sur 15 mètres, au droit du n° 31	
14106	Entreprise Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur France Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Jean Grolier		A partir du jeudi 29 novembre 2018, 22h, jusqu'au vendredi 30 novembre 2018, 5h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Saint Jean de Dieu		
				Rue Jean Grolier		
				Rue Saint Jean de Dieu		
14107	Entreprise Boscolo Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Stella	trottoir Nord, entre la rue Grôlée et le quai Jules Courmont	Le vendredi 30 novembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Grôlée et le quai Jules Courmont	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			l'entreprise devra se coordonner avec l'entreprise Perrier Tp travaillant déjà sur place pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de la voirie			
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
14108	Entreprise Chanard Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Victor Lagrange	trottoir Nord, entre le n° 9 et n° 11	A partir du mercredi 28 novembre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 9 et n° 11	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 9 et n° 11	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 28 novembre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14109	Association 69 Culture Future	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation Workshop 2.0 dans le cadre de la Fête des Lumières	des installations seront autorisées	Place des Minimes		A partir du vendredi 30 novembre 2018, 7h, jusqu'au mardi 11 décembre 2018, 18h
					sur le trottoir, au droit du n° 1	A partir du mardi 4 décembre 2018, 7h, jusqu'au mardi 11 décembre 2018, 20h
			l'accès et le stationnement des véhicules techniques du demandeur seront autorisés pendant les phases de montage / démontage et de maintenance			A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au mercredi 12 décembre 2018, de 8h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur l'intégralité du parking	A partir du lundi 3 décembre 2018, 6h, jusqu'au mardi 11 décembre 2018, 20h
					sur les 8 emplacements situés de part et d'autre du n° 1 bis	
14110	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Félix Faure	sur 20 m, au droit du n° 198	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, de 21h à 6h
				Rue Saint Philippe	sur 20 m, au droit du n° 37	
				Rue Paul Bert	sur 20 m, au droit du n° 343	
				Avenue Lacassagne	sur 20 m, au droit du n° 42	
				Rue Paul Bert	sur 20 m, au droit du n° 323	
			Rue Sainte Anne de Baraban	entre la rue de l'Espérance et la rue Frédéric Mistral		
	Petite Rue Saint Eusèbe					
14111	Entreprise Michel Guillermin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Louis	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 64	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au mardi 3 décembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 64	
14112	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue auto-portée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Chevreul	trottoir Nord, entre le n° 77 et le n° 83	Le vendredi 30 novembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 77 et le n° 83	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 77 et le n° 83	
			les normes de sécurité devront être respectées par rapport à la ligne aérienne des TCL		entre le n° 77 et le n° 83	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
14113	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de Saint Rambert	côté pair, sur 15 m au droit du n° 30	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018	
14114	Entreprise Altor	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions sans levage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Saint Simon	sur 50 m au droit du n° 10	Le mardi 4 décembre 2018	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit du n° 10		
			le camion pompe et la toupie béton seront autorisés à stationner sur la chaussée		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au droit du n° 10		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
14115	Entreprise Félix Transport	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Quivogne	entre la rue Marc Antoine Petit et le cours Suchet	Le mardi 4 décembre 2018, de 9h à 16h	
14116	Association Rdv Collectif	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la mise en place de totems signalétiques dans le cadre de la Fête des Lumières	l'accès et le stationnement des véhicules techniques du demandeur seront autorisés	Place Bellecour	sur 15 mètres en face du n° 1	Les lundi 3 décembre 2018 et mardi 4 décembre 2018, de 7h à 19h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place des Minimes			
				Place Louis Pradel			
				Rue Président Carnot		Le lundi 10 décembre 2018, de 7h à 19h	
				Place des Minimes			
			Place Bellecour				
Place Louis Pradel							
Rue Président Carnot	sur 15 mètres en face du n° 1						
14117	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ludovic Arra-chart	sur 15 m au droit du n° 52	A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				côté pair, sur 15 m au droit du n° 52

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14118	Association Dolus et Dolus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre de la Fête des Lumières	des installations seront autorisées	Place du Griffon		A partir du mardi 4 décembre 2018, 9h, jusqu'au lundi 10 décembre 2018, 2h
			la circulation des véhicules sera interrompue pendant la phase de démontage			Le lundi 10 décembre 2018, de 0h à 4h
			la circulation des véhicules sera interrompue pendant la phase de montage			Le mardi 4 décembre 2018, de 9h à 14h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			à l'exception de l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite
14119	Entreprise Concept et Impression	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'exploitation d'une boutique dans le cadre de la Fête des Lumières	des installations seront autorisées	Place Bellecour		A partir du lundi 3 décembre 2018, 7h, jusqu'au mardi 11 décembre 2018, 18h
			l'accès et le stationnement des véhicules techniques des demandeurs seront autorisés pendant les phases de montage / démontage et de maintenance			A partir du lundi 3 décembre 2018, 7h, jusqu'au mardi 11 décembre 2018, 18h
14120	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Rosière	sur 15 m au droit du n° 4	A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14121	La Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation et l'entreprise Confluence Institut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	chaussée Sud, côté Sud, sur 15 mètres à l'Ouest du n° 26	Les lundi 3 décembre 2018 et lundi 10 décembre 2018, de 8h à 20h
14122	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Debourg	sur 20 m, au droit du n° 60 (au droit de la plateforme du Tramway)	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au jeudi 20 décembre 2018
			un cheminement piétons sera maintenu le long de l'emprise chantier		trottoir Sud, entre la rue Marcel Mérieux et le mail de Fontenay	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14123	La Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	l'accès et le stationnement des véhicules techniques des demandeurs seront autorisés pendant les phases de montage / démontage et de maintenance des sanitaires	Place Bellecour		A partir du lundi 3 décembre 2018, 7h, jusqu'au mercredi 12 décembre 2018, 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	sur 5 mètres, au droit du n° 7	A partir du jeudi 6 décembre 2018, 14h, jusqu'au lundi 10 décembre 2018, 1h
14124	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Neuve de Monplaisir	sur 30 m au droit du n° 4	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au mardi 18 décembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14125	La Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation et l'entreprise Le Pilote	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	des installations seront autorisées	Place des Terreaux		A partir du mardi 4 décembre 2018, 7h, jusqu'au lundi 10 décembre 2018, 16h
			l'accès et le stationnement des véhicules techniques des demandeurs seront autorisés pendant les phases de montage / démontage et de maintenance			A partir du lundi 3 décembre 2018, 7h, jusqu'au lundi 10 décembre 2018, 20h
14126	La Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation et l'entreprise GI Events	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	des installations seront autorisées	Place des Célestins	chaussée Est	A partir du lundi 3 décembre 2018, 7h, jusqu'au lundi 10 décembre 2018, 22h
			la circulation des véhicules sera interrompue pendant les phases de montage / démontage et de maintenance			
			l'accès et le stationnement des véhicules techniques des demandeurs seront autorisés pendant les phases de montage / démontage et de maintenance			
14127	La Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Antiquaille	sur 6 emplacements en épi, en face du n° 1	A partir du lundi 3 décembre 2018, 7h, jusqu'au jeudi 13 décembre 2018, 20h
					au droit du n° 6	A partir du lundi 3 décembre 2018, 7h, jusqu'au mercredi 12 décembre 2018, 15h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14128	Association Popup Market	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation Airlight dans le cadre de la Fête des Lumières	des installations seront autorisées	Berge Marlène Dietrich		A partir du mardi 4 décembre 2018, 9h, jusqu'au mardi 11 décembre 2018, 18h
				Berge Clara Cam-pomor		Les lundi 10 décembre 2018 et mardi 11 décembre 2018, de 8h à 22h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules techniques du demandeur seront autorisées	Berge Clara Cam-pomor		Les mardi 4 décembre 2018 et mercredi 5 décembre 2018, de 8h à 22h
				Berge Marlène Dietrich		A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au dimanche 9 décembre 2018, de 8h à 16h
				Berge Clara Cam-pomor		
				Berge Marlène Dietrich		
				Berge Clara Cam-pomor		Les lundi 10 décembre 2018 et mardi 11 décembre 2018, de 8h à 22h
Berge Marlène Dietrich						
14129	Entreprise Artisten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	Place Bellecour	sur 15 m, au droit du n° 5	Le vendredi 30 novembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
14130	La Galerie Roger Tator	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation Les Veilleuses dans le cadre de la Fête des Lumières	des installations seront autorisées	Quai Romain Rolland	contre-allée Est, sur les trottoirs de part et d'autre du pont Alphonse Juin	A partir du mardi 4 décembre 2018, 8h, jusqu'au lundi 10 décembre 2018, 22h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		contre-allée Est, au droit du pont Alphonse Juin	Le lundi 10 décembre 2018, de 8h à 20h
			l'accès et le stationnement des véhicules techniques du demandeur seront autorisés pendant les phases de montage / démontage et de maintenance		contre-allée Est, sur les trottoirs de part et d'autre du pont Alphonse Juin	Le mardi 4 décembre 2018, de 8h à 18h
						A partir du mardi 4 décembre 2018, 8h, jusqu'au lundi 10 décembre 2018, 22h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14131	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réseaux de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Séguin	entre la rue Bichat et le cours Suchet	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
14132	Association Aérosculpture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation Tensegrity dans le cadre de la Fête des Lumières	des installations seront autorisées	Rue Président Carnot	sur la placette en face du n° 8	A partir du mardi 4 décembre 2018, 8h, jusqu'au lundi 10 décembre 2018, 8h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grôlée	sur 15 mètres, en face du n° 7	
14133	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 20 m, au droit du n° 28	A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au jeudi 6 décembre 2018, de 21h à 6h
14134	Entreprise Oblis (Les Cent Ciels)	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaubecour	sur 5 m, au droit du n° 39	A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019
14135	Association Fils de Crea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Projet Cascades dans le cadre de la Fête des Lumières	l'accès et le stationnement des véhicules techniques du demandeur seront autorisés	Place du Change		Le lundi 10 décembre 2018, de 7h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue François Vernay	sur 10 mètres, au droit du n° 8	Les mardi 4 décembre 2018 et mercredi 5 décembre 2018, de 7h à 23h
14136	Entreprise Kéolis Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'accès aux stations de métro pendant la Fête des Lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Victor Basch	côté Sud, sur le parking situé entre la rue Jean Marie Chavant et la bouche de métro	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au dimanche 9 décembre 2018
				Rue Duguesclin	côté pair entre le boulevard des Belges et la rue du Commandant Faurax	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14137	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Brest	sur 20 m au droit de la place Saint Nizier (devant l'église Saint Nizier)	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint Nizier	sur 15 m, au droit du n° 3 (entre le n° 3 et la rue Paul Chenavard)	
				Rue de Brest	côté impair, sur 10 m au droit du n° 3	
14138	La Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation et les entreprises Mj Gauthier et G. Périole / Deu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	des installations seront autorisées	Berge Marlène Dietrich		A partir du lundi 3 décembre 2018, 8h, jusqu'au lundi 10 décembre 2018, 18h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules techniques des demandeurs seront autorisés	Berge Clara Cam-pomor		
				Berge Clara Cam-pomor		
				Berge Marlène Dietrich		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	des deux côtés, sur 20 mètres, au Sud de l'avenue de Grande Bretagne	A partir du jeudi 6 décembre 2018, 12h, jusqu'au dimanche 9 décembre 2018, 23h
				Avenue de Grande Bretagne	entre le boulevard des Belges et la rue Vendôme	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Général Leclerc		A partir du jeudi 6 décembre 2018, 6h, jusqu'au lundi 10 décembre 2018, 12h			
14139	Le pôle d'enseignement les Grands Ateliers	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Expérimentations Etudiantes dans le cadre de la Fête des Lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Antiquaille	sur 2 emplacements en épi, au droit du n° 6	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au mardi 11 décembre 2018
14140	La Mairie du 1er arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du forum de la Gratuité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ornano	côté Ouest, sur 15 mètres, au Sud de l'impasse Flesselles	Le samedi 5 janvier 2019, de 9h à 20h
14141	La Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation et l'entreprise L'atelier Lux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Gasparin		A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au mercredi 9 janvier 2019, de 21h à 6h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 mètres de part et d'autre du n° 7	A partir du lundi 7 janvier 2019, 16h, jusqu'au mercredi 9 janvier 2019, 7h
					sur la partie comprise entre le n° 25 et le n° 29	
		sur la partie comprise entre la rue Simon Maupin et le n° 15				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14142	Association Tendance Presqu'île	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du lancement de concours de vitrines	des animations seront autorisées la circulation des véhicules sera interdite	Rue Simon Maupin	entre la rue Gasparin et la rue du Président Edouard Herriot (montage dès 18h)	Le mardi 4 décembre 2018, de 19h à 21h
					entre la rue Gasparin et la rue du Président Edouard Herriot	Le mardi 4 décembre 2018, de 18h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 mètres, en face du n° 2	Le mardi 4 décembre 2018, de 17h à 22h
14143	Entreprise France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage d'un téléfilm	la circulation des véhicules et des piétons sera interrompue pendant les prises de vues	Allée de Lodz		Le lundi 3 décembre 2018, de 14h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Carraz		A partir du lundi 3 décembre 2018, 19h, jusqu'au jeudi 6 décembre 2018, 19h
			l'installation du dispositif cantine sera autorisée	Place Montréal		
14144	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue Docteur Bouchut	sur le parvis d'entrée du centre commercial la Part Dieu situé au droit du n° 17	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu			
14145	Entreprise Crédit Mutuel Lyon Frères Lumière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation de marché	l'installation d'une table sera autorisée sur le trottoir	Place Ambroise Courtois	au droit du n° 4	Le samedi 8 décembre 2018, de 9h30 à 12h30
14146	Entreprise Million	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Charles Bien-nier	trottoir pair sur 30 m au droit de la brasserie «Silk»	Le jeudi 29 novembre 2018, de 7h30 à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue de la Charité et le quai Gailleton	Le jeudi 29 novembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de la Charité et le quai Gailleton	Le jeudi 29 novembre 2018, de 7h30 à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés sur 30 m au droit du n° 8, au droit de la brasserie «Silk»	Le jeudi 29 novembre 2018
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché de la rue de la Charité	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14147	Entreprise France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	côté Est, entre le cours Lafayette et la rue Rabelais	A partir du mardi 4 décembre 2018, 18h, jusqu'au jeudi 6 décembre 2018, 20h
				Rue Rabelais	côté impair, entre la rue de Créqui et l'avenue Maréchal de Saxe	
				Rue Vendôme	des 2 côtés, entre la rue Le Royer et la rue Rabelais	
				Rue Rabelais	entre la rue Vendôme et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du lundi 3 décembre 2018, 19h, jusqu'au jeudi 6 décembre 2018, 18h
			l'installation du dispositif cantine sera autorisée	Square Jussieu		A partir du mardi 4 décembre 2018, 18h, jusqu'au jeudi 6 décembre 2018, 20h
14148	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des cycles sera interdite	Rue du Pensionnat	sens Est/Ouest, sur 30 m au droit du n° 89	Le vendredi 30 novembre 2018
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 86	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n° 89	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 89	
14149	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place René Derouidille		A partir du mercredi 28 novembre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018, de 9h à 16h
14150	Entreprise Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 173	Le jeudi 29 novembre 2018
14151	Entreprise Dir'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur des pompes de forage	la circulation des piétons sera interdite	Quai Rambaud	sur 15 m, au droit du n° 52	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
14152	Entreprise Mgr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation sur l'église Saint Nizier à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Saint Nizier	sur 20 m, au droit du n° 1 (sur le parvis de l'Eglise St Nizier)	Le mardi 4 décembre 2018, de 8h à 16h
14153	Entreprise Duc et Preneuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Florence	côté pair, sur 15 m au droit du n° 64	Le vendredi 7 décembre 2018, de 7h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14154	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Germain David	des deux côtés, au droit des n° 2 à 4	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
14155	Entreprise Moneron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier et un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté pair, sur 5 m en face du n° 325	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au mardi 10 décembre 2019
				Petite Rue Saint Eusèbe	côté impair, entre le n° 7 et la rue Paul Bert côté pair, sur 15 m au Sud de la rue Paul Bert	
14156	Entreprise Médecis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de totems signalétiques	la pose de totems de signalisation sera autorisée	Rue de la Villette	angle rue de Bonnel / rue de la Villette sur l'îlot entre voies de circulation et voie taxis	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au samedi 31 décembre 2022
				Place Charles Béraudier	côté Nord	
				Boulevard Marius Vivier Merle	au droit du Mail Bouchut et au droit de la place Charles Béraudier	
14156	Entreprise Médecis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de totems signalétiques	les véhicules du demandeur seront autorisés à s'arrêter et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre pour permettre la pose de totems signalétiques	Place Charles Béraudier	côté nord	Le lundi 3 décembre 2018, de 9h à 16h
				Boulevard Marius Vivier Merle	au droit du mail Bouchut et au droit de la place Charles Béraudier	
				Rue de la Villette	angle rue de Bonnel / rue de la Villette sur l'îlot entre voies de circulation et voie taxis	
14157	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Chariot d'Or	trottoir (Sud), entre le n° 30 et la rue Dumont d'Urville	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au mardi 4 décembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Dumont d'Urville et la rue Louis Thévenet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Artaud	entre les 25 et 27	
				Rue de la Tour du Pin	des 2 côtés, entre la montée Geoges Kubler et la rue Artaud	
				Rue du Chariot d'Or	des 2 côtés de la chaussée, entre la rue Dumont d'Urville et la rue Louis Thévenet	
Rue Dumont d'Urville	côté Ouest (impairs) sur 15 m au Sud de la rue du Chariot d'Or (maison de l'enfance)					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14158	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Louis Guérin	trottoir impair entre la voie Nouvelle Stalingrad Vitton et le n°115	A partir du mardi 4 décembre 2018, 5h, jusqu'au jeudi 6 décembre 2018, 19h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Antoine Barbier et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la voie nouvelle Stalingrad Vitton et la rue Antoine Barbier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés entre la voie Nouvelle Stalingrad Vitton et le n°115	
14160	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée	Quai Pierre Scize	sur 5 m au droit du n° 58	Le vendredi 30 novembre 2018, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit du n° 58	
14161	Entreprise Proef France Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Tilsitt	sur 20 m de part et d'autre de la rue Antoine de Saint Exupéry	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au mardi 11 décembre 2018, de 23h à 5h
				Rue Antoine de Saint-Exupéry	sur 20 m, à l'Est du quai Tilsit	
14162	Entreprise Cd2g	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Fargues	sur 15 m en face du n° 1	Le vendredi 30 novembre 2018, de 7h à 19h
			la mise en place d'une benne sera autorisée		sur 5 m sur la chaussée située au droit du n° 1	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m en face du n° 1	
14163	Entreprise Pyramid	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Georges	sur 10 m, sur le trottoir situé au droit des n° 76/78	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au jeudi 3 janvier 2019
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 10 m au droit des n° 76/78, zone de desserte comprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m au droit du n° 88	
					sur 10 m au droit des n° 76/78, zone de desserte comprise	
14164	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard de la Croix Rousse	entre la mairie du 4ème et le n° 117	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre les n° 86 et 90	
					côté impair, entre la Mairie du 4ème et le n° 117	
					côté impair, entre les n° 86 et 90	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14165	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuer à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier	Rue Jean Marcuit	entre la rue des Docks et la rue J.Carret	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, de 7h à 11h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Docks	entre le n° 66 et n° 70	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Jean Marcuit	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 66 et n° 70	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018			
14166	Entreprise Million	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Clos Savaron	trottoir Sud entre le n° 23 et la rue Deleuvre	A partir du lundi 3 décembre 2018, 8h, jusqu'au mardi 4 décembre 2018, 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		des 2 côtés de la chaussée, entre le n° 23 et la rue Deleuvre	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14167	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Place Jules Ferry	au droit de l'établissement «Le Boudoir» situé au n° 13	Le lundi 3 décembre 2018, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		sens Nord/Sud, voie Est, entre la rue de la Viabert et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		voie Est, sens Nord/Sud entre le n° 13 bis et la rue de la Viabert	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée, entre le n° 13 bis et 13	Le lundi 3 décembre 2018
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché de la rue de la Viabert	Le lundi 3 décembre 2018, de 8h à 17h
14168	Entreprise Travaux et Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place de la Baleine	au droit de la rue des trois Maries	Le lundi 3 décembre 2018, de 7h à 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14169	Entreprise Los France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Tête d'Or	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 2 bis	Le mardi 4 décembre 2018, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le mardi 4 décembre 2018
14170	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement d'un robinet d'eau sur canalisation	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue de Gerland	sur 40 m, de part et d'autre de l'impasse de l'Asphalte	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au mardi 4 décembre 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Impasse de l'Asphalte	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Est de la rue de Gerland	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au mardi 4 décembre 2018
14171	Association Rdv Collectif	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du projet Abyss dans le cadre de la Fête des Lumières	des installations seront autorisées	Place Louis Pradel		A partir du samedi 1 décembre 2018, 6h, jusqu'au mercredi 12 décembre 2018, 22h
			l'accès et le stationnement des véhicules techniques des demandeurs seront autorisés pendant les phases de montage / démontage et de maintenance			A partir du vendredi 30 novembre 2018 jusqu'au mercredi 12 décembre 2018, de 6h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	chaussée Ouest, côté Ouest, sur la partie comprise entre le n° 2 et le n° 5	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au mercredi 12 décembre 2018, de 7h à 22h
						A partir du dimanche 2 décembre 2018 jusqu'au mercredi 5 décembre 2018, de 7h à 22h
14172	Entreprise France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage d'un téléfilm	la circulation des véhicules et des piétons sera interrompue pendant les prises de vues	Allée de Lodz		Le lundi 3 décembre 2018, de 14h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Carraz		A partir du dimanche 2 décembre 2018, 19h, jusqu'au lundi 3 décembre 2018, 19h
			l'installation du dispositif cantine sera autorisée	Place Montréal		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14173	Entreprise Atc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	les véhicules techniques des demandeurs seront autorisés à stationner et à réduire les voies de circulation le temps nécessaire à la pose et à la dépose d'un panneau signalétique	Avenue Adolphe Max	à l'angle du quai Fulchiron	Les mardi 4 décembre 2018 et mercredi 12 décembre 2018, de 9h à 17h
14174	Entreprise Egcs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	au droit du n° 29	Le vendredi 30 novembre 2018, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, au droit du n° 29	Le vendredi 30 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14175	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage vitrerie à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Georges Pompidou	trottoir impair, sur 100 m à l'Ouest de la rue Gandolière	Les samedi 1 décembre 2018 et lundi 3 décembre 2018, de 6h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir		côté impair, sur 100 m à l'Ouest de la rue Gandolière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14176	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous chaussée dans le cadre de la mise en place d'un réseau d'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Commandant Pégout	entre la rue Jean Sarrazin et la rue du Professeur Beauvisage	A partir du samedi 1 décembre 2018 jusqu'au mardi 4 décembre 2018, de 7h30 à 16h30
				Rue Jean Sarrazin	entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Paul Santy	
				Rue Rochambeau	entre la rue Jean Sarrazin et la rue du Professeur Beauvisage	
				Rue Varichon	entre la rue Pégout et la rue Rochambeau	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Commandant Pégout	entre la rue Jean Sarrazin et la rue du Professeur Beauvisage	
				Rue Varichon	entre la rue Pégout et la rue Rochambeau	
				Rue Jean Sarrazin	entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Paul Santy	
				Rue Rochambeau	entre la rue Jean Sarrazin et la rue du Professeur Beauvisage	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Commandant Pégout	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Sarrazin et la rue du Professeur Beauvisage	
				Rue Jean Sarrazin	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Paul Santy	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14176	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous chaussée dans le cadre de la mise en place d'un réseau d'eau	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Rochambeau	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Sarrazin et la rue du Professeur Beauvisage	A partir du samedi 1 décembre 2018 jusqu'au mardi 4 décembre 2018, de 7h30 à 16h30
				Rue Varichon	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pegout et la rue Rochambeau	
14177	La Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation et de l'entreprise JC Decaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	les véhicules techniques des demandeurs seront autorisés à stationner et à réduire les voies de circulation le temps nécessaire à la pose de la signalétique	Place de la République	à l'angle de la rue de la République	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au mercredi 5 décembre 2018, de 6h à 14h
				Place Antoine Rivoire	à l'angle de la rue Président Edouard Herriot	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au mercredi 12 décembre 2018, de 6h à 14h
			les véhicules techniques des demandeurs seront autorisés à stationner et à réduire les voies de circulation le temps nécessaire à la pose de la signalétique	Pont Alphonse Juin	rive Gauche	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au mercredi 5 décembre 2018, de 6h à 14h
				Place du Petit Collège		
				Place du Change		
				Montée du Gourguillon	à l'Est de la rue des Farges	
				Rue Grôlée	à l'angle de la rue Président Carnot	
				Rue Ferrandière	côté Nord, à l'angle de la rue Président Carnot	
				Rue de la République	à l'angle de la rue Gentil	
				Place Francisque Régaud	à l'angle de la rue Président Edouard Herriot	
				Place de la République	à l'angle de la rue Président Carnot	
				Place de la Bourse	à l'angle de la rue de la République	
				Place Antoine Rivoire	à l'angle de la rue Président Edouard Herriot	
Rue du Jardin des Plantes	côté Sud, à l'angle de la Montée de l'Amphithéâtre					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14177	La Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation et de l'entreprise JC Decaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	les véhicules techniques des demandeurs seront autorisés à stationner et à réduire les voies de circulation le temps nécessaire à la dépose de la signalétique	Rue du Jardin des Plantes	côté Sud, à l'angle de la Montée de l'Amphithéâtre	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au mercredi 12 décembre 2018, de 6h à 14h
			les véhicules techniques des demandeurs seront autorisés à stationner et à réduire les voies de circulation le temps nécessaire à la pose de la signalétique	Rue de la République	à l'angle de la rue Simon Maupin	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au mercredi 5 décembre 2018, de 6h à 14h
			les véhicules techniques des demandeurs seront autorisés à stationner et à réduire les voies de circulation le temps nécessaire à la dépose de la signalétique	Montée du Gourguillon	à l'Est de la rue des Farges	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au mercredi 12 décembre 2018, de 6h à 14h
			les véhicules techniques des demandeurs seront autorisés à stationner et à réduire les voies de circulation le temps nécessaire à la pose de la signalétique	Rue de l'Antiquaille	au droit du n° 6	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au mercredi 5 décembre 2018, de 6h à 14h
			les véhicules techniques des demandeurs seront autorisés à stationner et à réduire les voies de circulation le temps nécessaire à la dépose de la signalétique	Rue de l'Antiquaille		A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au mercredi 12 décembre 2018, de 6h à 14h
				Pont Alphonse Juin	rive Gauche	
				Place du Change		
				Rue Grôlée	à l'angle de la rue Président Carnot	
				Rue Ferrandière	côté Nord, à l'angle de la rue Président Carnot	
				Rue de la République	à l'angle de la rue Gentil à l'angle de la rue Simon Maupin	
Place Francisque Régaud	à l'angle de la rue Président Edouard Herriot					
Place de la République	à l'angle de la rue de la République à l'angle de la rue Président Carnot					
Place de la Bourse	à l'angle de la rue de la République					
Place du Petit Collège						

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14178	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la dépose de ligne aérienne pour le chantier du Silex	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Cuirassiers	sur 40 m, au droit du n° 3 bis	Le vendredi 30 novembre 2018
14179	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Marseille	sur 30 m au droit du n° 49	Le vendredi 30 novembre 2018
			la piste cyclable sera interdite		sens Sud/Nord, entre la rue Etienne Rognon et l'avenue Berthelot	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m au droit du n° 49	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 49	
14180	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Chalumeaux		A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Saint Vincent de Paul	entre la rue Chalumeaux et la route de Vienne	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Chalumeaux		
				Rue Saint Vincent de Paul	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Chalumeaux et la Route de Vienne	
				Rue Chalumeaux	des deux côtés de la chaussée	
14181	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux d'éclairage public Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Fillon	des 2 côtés de la chaussée	A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
14182	Entreprise Sapitec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Rachais	sur 30 m au droit du n° 44	Le lundi 10 décembre 2018
			la piste cyclable sera interrompue			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14183	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le démontage d'une grue à tour avec une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	sur 50 m au droit du n° 87	Les mardi 18 décembre 2018 et mercredi 19 décembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14184	Entreprise Brb Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte,	5 m, au droit du n° 7	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
14185	Entreprise Loc Print	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de bardage	le véhicule de l'entreprise IOC sera autorisé	Avenue Tony Garnier	trottoir Nord sur 40 m à l'Ouest de la rue du Vercors	A partir du vendredi 30 novembre 2018 jusqu'au samedi 1 décembre 2018
14186	Entreprise Rhône Travaux Techniques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux pour l'opérateur Covage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	côté impair entre le n° 65 et la rue de l'Université	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
14187	Entreprise Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des cycles sera interdite sur dans la bande cyclable	Cours Charlemagne	dans les deux sens, entre la rue Paul Montrochet et l'esplanade François Mitterrand	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au mercredi 5 décembre 2018, de 22h à 6h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
14188	Entreprise Chanard Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Victor Lagrange	trottoir Nord, entre le n° 9 et n° 11	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au mercredi 5 décembre 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 9 et n° 11	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 9 et n° 11	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au mercredi 5 décembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14189	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Etienne Richerand	entre le n° 81 et la rue Paul Bert	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, de 7h à 11h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 81 et la rue Paul Bert	
14190	Entreprise Créa Bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Ney	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 39	A partir du mardi 4 décembre 2018 jusqu'au mercredi 5 décembre 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mardi 4 décembre 2018 jusqu'au mercredi 5 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14191	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Chemin de Choulans	sur 100 m au droit du n° 130, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 28 novembre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 100 m au droit du n° 130	A partir du mercredi 28 novembre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018
14192	Entreprise Proef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	entre le n° 24 et le n° 28	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au mardi 11 décembre 2018
14193	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Chaponnay Rue Verlet Hanus	entre la rue Duguesclin et la rue Voltaire	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018, de 13h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	entre le n° 259 et la rue Paul Bert	
14194	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	trottoir impair, sur 70 m au droit du n° 107	Le mardi 11 décembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 70 m, au droit du n° 107	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
14195	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage public Ville de Lyon	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Bony	côté pair, (Est)	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
14196	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	côté pair (Sud) sur 5 m à l'Est de la rue Duguesclin	A partir du vendredi 30 novembre 2018 jusqu'au lundi 10 décembre 2018
14197	Entreprise Collet René	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Vauzelles	des deux côtés de la chaussée au droit du n° 8 et 10	A partir du jeudi 29 novembre 2018 jusqu'au mercredi 5 décembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14198	Association Jeunesse Lubavitch	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'allumage public d'un chandelier	des installations seront autorisées	Place Antonin Poncet		Le mercredi 5 décembre 2018, de 16h à 21h
			l'accès et le stationnement d'une nacelle seront autorisés			
			un rassemblement et des animations seront autorisée			Le mercredi 5 décembre 2018, de 18h à 21h
14199	Entreprise Wheelskeep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'installation d'un parking à vélos surveillé	l'installation de 12 éléments d'arceaux temporaires sera autorisée	Place Maréchal Lyautey	sur la partie Sud-Ouest	A partir du jeudi 6 décembre 2018, 12h, jusqu'au lundi 10 décembre 2018, 1h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
14200	Entreprise Si2p	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Pensionnat	côté pair, sur 15 m au droit du n° 54	Le mardi 11 décembre 2018, de 8h à 13h	
14201	Association Lyon Coté Croix-Rousse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du marché de Noël de la Croix-Rousse	des animations seront autorisées	Place de la Croix Rousse		A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au dimanche 30 décembre 2018	
				Place Bertone			
			des installations seront autorisées	Place Bertone		A partir du jeudi 6 décembre 2018, 6h, jusqu'au mercredi 2 janvier 2019, 21h	
				Place de la Croix Rousse			
			la circulation d'une calèche sera autorisée	Dans certaines rues et places de la Croix Rousse		dans le strict respect du code de la route	A partir du mercredi 12 décembre 2018 jusqu'au dimanche 30 décembre 2018
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix Rousse	contre-allée Nord, côté Sud	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018				
14202	Association des commerçants Saxe Saint Pothin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de promenades à poneys et de prestations musicales	des promenades à poneys seront autorisées sur les trottoirs	Place Edgar Quinet	sur la partie comprise entre le n° 1 et le n° 50	Le dimanche 23 décembre 2018, de 14h à 17h30	
				Avenue Maréchal de Saxe			
				Place Edgar Quinet		sur la partie comprise entre le n° 1 et le n° 50	Les mercredi 19 décembre 2018 et samedi 22 décembre 2018, de 14h à 17h30
				Avenue Maréchal de Saxe			
				Place Edgar Quinet		sur la partie comprise entre le n° 1 et le n° 50	Les mercredi 12 décembre 2018 et samedi 15 décembre 2018, de 14h à 17h30
			Avenue Maréchal de Saxe				
la prestation musicale d'une fanfare jazz sera autorisée sur les trottoirs	Avenue Maréchal de Saxe	sur la partie comprise entre le n° 1 et le n° 50	Les samedi 22 décembre 2018 et dimanche 23 décembre 2018, de 16h30 à 19h				
			Les samedi 15 décembre 2018 et dimanche 16 décembre 2018, de 16h30 à 19h				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14202	Association des commerçants Saxe Saint Pothin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de promenades à poneys et de prestations musicales	l'accès et le stationnement du véhicule de l'association Le Relais des Ricous seront autorisés	Place Edgar Quinet	sur le trottoir au droit du n° 6	Le dimanche 23 décembre 2018, de 13h à 18h
						Les mercredi 19 décembre 2018 et samedi 22 décembre 2018, de 13h à 18h
						Les mercredi 12 décembre 2018 et samedi 15 décembre 2018, de 13h à 18h
14203	La Ville de Lyon - Direction de la police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée du Chemin Neuf		Le samedi 8 décembre 2018, de 17h30 à 23h
				Rue des Farges		
				Rue Cléberg		
				Place de Fourvière		
				Place des Jacobins		
Place Général Leclerc	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au dimanche 9 décembre 2018, de 11h à 1h					
14204	Association Pignon sur rue	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Véloparade des Lumières	un rassemblement cycliste sera autorisé	Place Saint Jean		Le mercredi 5 décembre 2018, de 19h30 à 19h45
			un rassemblement de cyclistes sera autorisé	Place Saint Paul		Le mercredi 5 décembre 2018, de 19h15 à 19h30
14205	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Palais Grillet	sur 10 m, au droit du n° 30	A partir du mardi 11 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 7h30 à 16h30
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,20 m devra être maintenu en permanence			
14206	La Ville de Lyon - Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Gaspard André		Le samedi 1 décembre 2018, de 18h à 23h59
14207	La Ville de Lyon - Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, sur 20 m en face des n° 4 à 8	A partir du samedi 1 décembre 2018 jusqu'au dimanche 2 décembre 2018
						A partir du dimanche 9 décembre 2018 jusqu'au lundi 10 décembre 2018
14208	La Ville de Lyon - Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, sur 20 m en face des n° 4 à 8	Le jeudi 13 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14209	Entreprise Batisan - Ca Murat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne sur chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement d'une benne sera autorisé dans le couloir bus	Rue de la Barre	sur 10 m au droit du n° 16	Les lundi 3 décembre 2018 et mardi 4 décembre 2018, de 9h à 16h
14210	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoir	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Dauphiné	entre la rue Carry et la rue Villebois Mareuil côté pair, entre le n°110 et la rue Villebois Mareuil	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, de 9h à 16h A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, de 7h à 17h
14211	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	entre le n° 15 et le n° 20 du n° 15 au n° 20	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au mercredi 5 décembre 2018, de 9h à 16h Le jeudi 6 décembre 2018, de 9h à 14h A partir du lundi 3 décembre 2018, 7h30, jusqu'au jeudi 6 décembre 2018, 15h
14212	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Hélène	côté pair, entre le n° 30 et la rue de la Charité (y compris le stationnement vélos)	Les lundi 3 décembre 2018 et mardi 4 décembre 2018, de 7h à 16h30
14213	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de montage d'échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Auvergne	côté pair, sur 15 m au droit du n° 6	A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au samedi 8 décembre 2018, de 7h à 17h30
14214	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Genas	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 234 côté pair, sur 30 m au droit du n° 234	Le mercredi 5 décembre 2018, de 7h à 18h
14215	Entreprise Allon Concept Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Longefer	côté pair, sur 9 m au droit du n° 26	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au lundi 17 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14216	Entreprise Signalyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Juliette Réca-mier	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 5	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au mardi 4 décembre 2018, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au mardi 4 décembre 2018
14217	Entreprise Eiffage Route Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Eiffage Route dans les carrefours suivants	Rue Icade	au débouché sur l'avenue Jean Jaurès	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 7h à 18h
				Rue Michel Félizat	au débouché sur la rue Pré Gaudry	
					au débouché sur la rue Icade	
			Rue des Balançoires	au débouché sur la rue Michel Félizat		
			la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue Michel Félizat	entre la rue Pré Gaudry et la rue des Balançoires	
				Avenue Jean Jaurès	côté Ouest, entre la rue des Balançoires et la rue Icade	
				Rue Icade		
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue des Balançoires	entre la rue Michel Félizat et l'avenue Jean Jaurès	
				Rue Icade		
				Rue des Balançoires	entre la rue Michel Félizat et l'avenue Jean Jaurès	
				Rue Michel Félizat	entre la rue Pré Gaudry et la rue des Balançoires	
			la circulation des véhicules sera interdite par intermitence	Avenue Jean Jaurès	côté Ouest, entre la rue des Balançoires et la rue Icade	
				Rue Michel Félizat	entre la rue Pré Gaudry et la rue des Balançoires	
				Avenue Jean Jaurès	entre la rue des Balançoires et la rue Icade	
			la circulation des véhicules sera interdite par intermitence	Rue Icade		
				Rue des Balançoires	entre la rue Michel Félizat et l'avenue Jean Jaurès	
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Jean Jaurès	côté Ouest, entre la rue des Balançoires et la rue Icade				
	Rue des Balançoires	entre la rue Michel Félizat et l'avenue Jean Jaurès				
	Rue Michel Félizat	entre la rue Pré Gaudry et la rue des Balançoires				
	Rue Icade					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14218	Entreprise Dir'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur pompe de forage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	sur 15 m en face du n° 53	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, de 7h à 16h
14219	Entreprise Altimaître	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gustave Nadaud	côté impair, sur 20 m au droit du n° 3	Le lundi 3 décembre 2018
14220	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue auto-portée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue des Hérideaux	entre la rue Villon et la rue de la Rosière	Le mardi 4 décembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
14221	Entreprise Engie Inéo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pasteur	entre le n° 23 et n° 25	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	côté pair, entre le n° 18 et n° 22	
				Rue Pasteu	côté impair, entre le n° 23 et n° 25	
14222	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une aire de stationnement autobus provisoire pour l'hôtel Ibis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Desaix	côté Sud, sur 40 m à l'Est de la rue du Lac	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au dimanche 9 décembre 2018
14223	Entreprise Cinéfabrique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un séminaire d'entreprise à l'Institut Lumière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Premier Film	sur le parking appartenant à l'Institut Lumière	Le samedi 1 décembre 2018, de 8h30 à 13h30
14224	Lycée Chevreul Lestonnac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la dépose d'un calicot, au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel du lycée	Boulevard des Tchecoslovaques	trottoir Ouest, sur 30 m au droit du n° 2	Le jeudi 6 décembre 2018, de 9h à 12h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 30 m au droit du n° 2	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14225	Association Conseil de quartier - Quartiers anciens	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation Apporte ta lettre au Père Noël	des animations seront autorisées	Place Saint Jean		Les mercredi 12 décembre 2018 et samedi 15 décembre 2018, de 15h à 18h30
			des installations seront autorisées			Les mercredi 12 décembre 2018 et samedi 15 décembre 2018, de 9h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Brèche	sur les emplacements réservés aux opérations de manutention, en face du n° 3	Les mercredi 12 décembre 2018 et samedi 15 décembre 2018, de 12h à 19h
14226	Monsieur Delaveau Fabrice	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	côté pair, sur 20 m au droit du n° 24	Les samedi 8 décembre 2018 et dimanche 9 décembre 2018, de 9h à 19h
14227	Association Envie d'un sourire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation caritative On bûche pour eux	des animations seront autorisées	Place de la République	Nord	Le mercredi 19 décembre 2018, de 9h à 21h
			des installations seront autorisées			Le mercredi 19 décembre 2018, de 7h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean de Tourmes	sur 30 mètres, au droit du n° 9	Le mercredi 19 décembre 2018, de 6h à 22h
14228	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Maryse Bastié	sur 20 m au droit du n° 10	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 10	
14229	Entreprise Idrs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de détection de réseaux	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Saint Jean		A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 7h à 17h
				Place de la Baleine		
				Place Neuve Saint Jean		
				Rue Du Boeuf		
				Rue de la Baleine		
14230	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux sur le réseau d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Trois Artichauts	dans les deux sens de circulation	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au mardi 4 décembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Debrousse	sur 30 m, côté «Est» au «Sud» de la rue des trois Artichauts	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14231	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Cuirassiers	sur 20 m au Sud de la rue du Docteur Bouchut	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie		entre la rue des Cuirassiers et la rue du Lac	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		au droit du parvis du centre commercial	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant sur les emplacements taxi		côté Est, sur 10 m au Sud de la rue du Docteur Bouchut	
14232	La Mairie du 6ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la cérémonie des Voeux du maire du 6ème arrondissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jules Ferry	côté Nord, sur les emplacements réservés aux opérations de manutention	Le mardi 8 janvier 2019, de 14h à 23h
			l'installation de 2 tentes sera autorisée		côté Nord, sur 6 emplacements en épi, en face du n° 13 ter	
14233	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Lieutenant Colonel Girard	sur 25 m au droit du n° 25	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14234	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Berthelot	côté pair, sur 20 m au droit du n° 178	A partir du mardi 4 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
14235	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Richard Vitton	sur 15 m, au droit du n° 80	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, de 22h à 5h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 79	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14236	Entreprise Mc Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Professeur Ranvier	trottoir Ouest, entre le n° 26 et la rue Bataille	Le jeudi 6 décembre 2018, de 9h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise		entre le n° 26 et la rue Bataille	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 26 et la rue Bataille	Le jeudi 6 décembre 2018
14237	L'Institut des Epilepsies - Europe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'action de sensibilisation 800000 Cerveaux éclairés	des animations seront autorisées	Place de la République	Nord	Le samedi 9 février 2019, de 10h à 19h
			des installations seront autorisées			Le samedi 9 février 2019, de 7h30 à 20h30
14238	Association Envie d'un sourire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Soupe en Scène	des animations seront autorisées	Place de la République	(Nord)	Le samedi 26 janvier 2019, de 14h à 21h
			des installations seront autorisées			Le vendredi 25 janvier 2019, de 16h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le jeudi 24 janvier 2019, de 14h à 22h
				Rue Jean de Tourmes	sur 20 mètres, au droit du n° 9	A partir du mercredi 23 janvier 2019, 6h, jusqu'au dimanche 27 janvier 2019, 12h30
	Rue Président Carnot	sur 25 mètres, au droit du n° 11	A partir du jeudi 24 janvier 2019, 6h, jusqu'au dimanche 27 janvier 2019, 12h			
14239	Monsieur Giacomelli Guillaume	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bonnard	côté pair, sur 10 m au droit du n° 18	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
14240	Entreprise Hydrogéotechnique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages pour le compte du SYTRAL	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Farges	sur 40 m entre le n° 2 et l'entrée charretière d'accès au garage en sous-sol	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 18 janvier 2019
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 40 m entre le n° 2 et l'entrée charretière d'accès au garage en sous-sol, sauf emplacements Personnes à Mobilités Réduites	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14241	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	sur 12 m, au droit de l'immeuble situé au n° 49	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au dimanche 16 décembre 2018
14242	Entreprise Sébastien Delezinier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 23	Le lundi 3 décembre 2018, de 7h à 19h
14243	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bossuet	trottoir pair (Sud), entre la rue Waldeck Rousseau et le boulevard des Brotteaux	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, de 7h30 à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre de l'emprise de chantier entre la rue Waldeck Rousseau et le boulevard des Brotteaux	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Waldeck Rousseau et le boulevard des Brotteaux	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 117 et le boulevard des Brotteaux	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché de la rue Waldeck Rousseau	
14244	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage pour la mairie de Villeurbanne	la circulation des piétons sera interdite	Quai Charles de Gaulle	parvis des Terreaux, dans un périmètre balisé et barriéré	Les lundi 3 décembre 2018 et vendredi 7 décembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		parvis Terreaux, sur les emplacements réservés aux autocars	
			le stationnement d'une grue sera autorisée		sur le parvis des Terreaux, sur les emplacements réservés aux autocars	
14245	La Ville de Lyon - Direction des sports	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Ferré	au droit de l'entrée du terrain de sport situé en face du n° 19	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
14246	Entreprise Ab Maintenance	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 74	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au dimanche 16 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14247	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Camille Flammarion	hors jours de marché les mercredis et vendredis de 5h à 13h des ponts lourds seront positionnés sur les fouilles pour permettre le bon déroulement du marché	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
14248	Entreprise Village des Créateurs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un Open Air	des animations seront autorisées	Passage Thiaffait	(montage dès 09h00)	Le samedi 1 décembre 2018, de 11h à 19h
14249	Entreprise La Grande Droguerie Lyonnaise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale	l'installation d'une structure en bois ainsi qu'une moquette et un sapin sera autorisée sur le trottoir	Rue Vendôme	au droit du n° 37	A partir du samedi 1 décembre 2018 jusqu'au samedi 5 janvier 2019
14250	Entreprise Pbc Indus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'une construction neuve	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Raulin	entre le n° 42 et l'avenue Berthelot	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au mardi 3 décembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14251	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Impasse Paquet Merel	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 1 et n° 5d	Les jeudi 6 décembre 2018 et vendredi 7 décembre 2018
14252	Entreprise Constel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Bouygues	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Corderie	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 13	Le jeudi 6 décembre 2018
14253	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Desaugiers	côté pair, sur 10 m au droit du n° 8	Le vendredi 7 décembre 2018
14254	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Moselle	trottoir Ouest, sur 20 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	trottoir Sud, sur 20 m à l'Est de la rue de la Moselle	
				Rue de la Moselle	côté impair, entre le n° 1 et n° 3	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14255	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Marius Donjon	entre le n° 415 et l'avenue Rosa Parks	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14256	Association La Maison de l'économie circulaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement Mec Some Surprise	des animations seront autorisées	Esplanade de la Grande Côte		Le samedi 1 décembre 2018, de 14h à 20h
			des installations seront autorisées			Le samedi 1 décembre 2018, de 10h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bon Pasteur	sur 10 mètres, au droit du n° 49 à l'exception de l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite	Le samedi 1 décembre 2018, de 10h à 22h
14257	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Route de Vienne	entre la rue du Repos et l'avenue Berthelot	A partir du samedi 1 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
14258	Association Team Lovebike	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation Le Père Noël à moto	des animations seront autorisées	Place Maréchal Lyautey		Le dimanche 2 décembre 2018, de 10h30 à 16h30
			des installations seront autorisées			Le dimanche 2 décembre 2018, de 10h à 16h30
14259	La Mairie de Villeurbanne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Salon Cap'Com au Centre des Congrès	l'installation d'un kiosque sera autorisée	Quai Charles de Gaulle	sur le parvis Terreaux, au droit du n° 50	A partir du lundi 3 décembre 2018, 8h, jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, 17h
14260	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Toulon	côté impair, entre le n° 15 et n° 17	Les lundi 3 décembre 2018 et mardi 4 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14261	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des piétons sera interdite	Cours Richard Vitton	trottoir pair au droit de la place de la Reconnaissance	A partir du vendredi 30 novembre 2018 jusqu'au mercredi 19 décembre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Reconnaissance	côté est, des deux côtés de la chaussée, entre le n° 1 et 3	
			un cheminement piétons d'une largeur minimum de 1,20 m devra être maintenu en permanence, ainsi qu'un périmètre de sécurité afin de permettre l'accès au jardin d'enfants	Cours Richard Vitton	trottoir pair au droit de la place de la Reconnaissance	
14262	La Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cléberg	sur 20 mètres, au droit du n° 5 au n° 5 bis	A partir du mardi 4 décembre 2018, 6h, jusqu'au lundi 10 décembre 2018, 16h
14263	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Place de la Reconnaissance	entre le cours Richard Vitton et la rue Charles Richard	A partir du vendredi 30 novembre 2018 jusqu'au mercredi 19 décembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules pourra être interrompue ponctuellement pour une durée maximale de 2 heures			
14264	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Tissot	entre le n° 17 et n° 21	A partir du mardi 4 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		rue tissot, des deux côtés de la chaussée, entre le n° 17 et n° 21	
14265	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Cours Richard Vitton	au droit de la place de la Renaissance	A partir du vendredi 30 novembre 2018 jusqu'au mercredi 19 décembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14266	Entreprise Agence Ivanhoé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un événement à la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bourse	sur 20 mètres, au droit du n° 55	A partir du mardi 4 décembre 2018, 8h, jusqu'au lundi 10 décembre 2018, 0h
14267	Monsieur Julien Nicollet Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Madeleine	côté pair, sur 15 m au droit du n° 22	Le mercredi 5 décembre 2018
14268	La Direction départementale de sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Biennier	des deux côtés, entre le quai Docteur Gailleton et le n° 6	A partir du mardi 4 décembre 2018, 14h, jusqu'au mercredi 5 décembre 2018, 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14269	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Docteur Rebatel	entre le cours Albert Thomas et l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, de 7h à 17h
				Place Bir Hakeim		
				Rue Baraban	entre la rue Saint Antoine et la rue d'Aubigny	
				Rue Jules Jusserand	entre le cours Gambetta et la place Bir Hakeim	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Paul Sisley	entre la rue Saint Philippe et la rue du Dauphiné	
				Rue Docteur Rebatel	des deux côtés, entre le cours Albert Thomas et l'avenue Lacassagne	
				Rue Professeur Paul Sisley	des deux côtés, entre la rue Saint Philippe et la rue du Dauphiné	
				Rue Jules Jusserand	des deux côtés, entre le cours Gambetta et la place Bir Hakeim	
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Bir Hakeim					
	Rue Baraban	des deux côtés, entre la rue Saint Antoine et la rue d'Aubigny				
14270	Entreprise La Société de production Alunités	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un film publicitaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pailleron	sur 15 mètres, au droit du n° 4	Le mardi 4 décembre 2018, de 6h à 20h
14271	Entreprise Ets De Amorin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de changement de vitrage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Marcel Gabriel Rivière	trottoir impair, sur 10 m en face du n° 6	Le jeudi 6 décembre 2018, de 7h à 12h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 6	
14272	La Fondation Fourvière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	la circulation des véhicules sera interdite	Place de Fourvière	sur la partie comprise entre la rue Roger Radisson et la montée Nicolas de Lange	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au dimanche 9 décembre 2018, de 16h à 23h
				Rue Roger Radisson	sens sud/nord, sur la partie comprise entre la rue Cléberg et la place de Fourvière	
14273	Entreprise Le Fil Conducteur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Elie Rochette	côté impair, sur 15 m au droit du n° 11	Le jeudi 6 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14274	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Raspail	sur 15 m des droit du n° 10 et n° 11	Le vendredi 7 décembre 2018
14275	Entreprise Eiffage Energie Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon/éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Jules Courmont	dans les deux sens, entre le pont de la Guillotière et le pont Wilson	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au mardi 18 décembre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre le pont de la Guillotière et le pont Wilson	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au mardi 18 décembre 2018
14276	Entreprise Batir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Etats Unis	côté impair, sur 10 m au droit du n° 85	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au lundi 24 décembre 2018
14277	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier et WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Auvergne	côté impair, sur 7 m au droit du n° 3	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au mercredi 9 janvier 2019
14278	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de montage de grue à tour	la circulation des piétons sera interdite	Petite Rue Saint Eusèbe	côté impair, sur 30 m au droit du n° 5	Le mardi 11 décembre 2018, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Paul Bert et l'avenue Félix Faure	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre l'avenue Félix Faure et la rue Paul Bert	Le mardi 11 décembre 2018
14279	Entreprise Millot Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la démolition d'un bâtiment	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Jayet	côté sud, sur 30 m à l'ouest de la rue de Gerland	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au lundi 24 décembre 2018
			un cheminement piétons s'effectuera sur les emplacements de stationnement	Rue de Gerland	côté ouest, sur 50 m au sud de la rue Jayet	
				Rue Etienne Jayet	côté sud, sur 30 m à l'ouest de la rue de Gerland	
14280	Entreprise Millot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la démolition d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	Rue Crépet	trottoir sud, sur 30 m au droit du n° 18	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au mercredi 5 décembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 50 m au droit du n° 18	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au droit du n° 18	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14281	Association Rdv Collectif	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la mise en place de totems signalétiques dans le cadre de la Fête des Lumières	l'accès et le stationnement des véhicules techniques du demandeur seront autorisés	Place Bellecour		Le lundi 10 décembre 2018, de 7h à 19h
				Place Louis Pradel		Les lundi 3 décembre 2018 et mardi 4 décembre 2018, de 7h à 19h
				Place Bellecour		
				Place des Minimes		
				Place Louis Pradel		Le lundi 10 décembre 2018, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Président Carnot	sur 15 mètres en face du n° 1	Le lundi 10 décembre 2018, de 7h à 19h Les lundi 3 décembre 2018 et mardi 4 décembre 2018, de 7h à 19h
14282	Entreprise Acrobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint Cyr	côté impair, sur 15 m au droit du n° 9	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018
14283	La Ville de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jules Brunard	des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
14284	Entreprise Mrg et Associés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des piétons sera interdite	Rue Gabriel Sarrazin	trottoir nord, au droit du n° 33	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au lundi 24 décembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 12 m au droit du n° 33	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 12 m au droit du n° 28	
14285	Entreprise Sas Allo Récup	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Tuilliers	côté pair, sur 15 m en face du n° 21 (sur l'aire de livraison)	A partir du samedi 1 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14286	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la RTE	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Garibaldi	contre-allée est, entre l'avenue Félix Faure et la rue de l'Abondance sur le demi-tour, au droit de l'avenue Félix Faure, entre la contre-allée est et la contre-allée ouest	A partir du samedi 1 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, de 7h30 à 16h30
14287	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Louis Blanc	entre la rue Ney et le boulevard des Brotteaux	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au mercredi 5 décembre 2018, de 9h à 17h
				Rue Fournet	entre la rue Ney et la rue Waldeck Rousseau	
				Boulevard des Brotteaux	contre-allée, entre la rue Robert et la rue Fournet	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Fournet	entre la rue Ney et la rue Waldeck Rousseau	
				Rue Louis Blanc	entre la rue Ney et le boulevard des Brotteaux	
				Boulevard des Brotteaux	contre-allée, entre la rue Robert et la rue Fournet	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Robert	des deux côtés de la chaussée, sur 30 mètres à l'ouest du boulevard des Brotteaux	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au mercredi 5 décembre 2018			
	Boulevard des Brotteaux	des deux côtés de la chaussée, sur 30 mètres de part et d'autre de la rue Robert				
14288	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	accès au parking interdit sens Sud/Nord	Quai Jean Moulin	parking sur l'îlot central, entre la place des Cordeliers et la rue Gentil	A partir du mardi 4 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, de 7h30 à 16h
			accès au parking interdit sens Nord/Sud			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14289	Société SPL Part Dieu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'autocars pour les hôtels Ibis et Novotel	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Charles Béraudier		A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au dimanche 9 décembre 2018
14290	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Stalingrad	contre-allée ouest, entre la commune de Villeurbanne et la rue Tronchet	Le vendredi 30 novembre 2018, de 9h à 18h
						A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au mardi 4 décembre 2018, de 9h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14291	Entreprise Ses Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	Rue Roger Bréchan	trottoir pair, entre le n° 4 et l'impasse Claude Rampon	Le jeudi 6 décembre 2018, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 4 et l'impasse Claude Rampon	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 4 et l'impasse Claude Rampon	
14292	Entreprise Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Amoud	en face des n° 1 et 3	Le lundi 3 décembre 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14293	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Paul Cazeneuve	entre l'avenue Berthelot et la rue de Nice	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Nice et la rue Jean Chevallier	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
					côté pair, entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Berthelot	
14294	Entreprise Welcome Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	côté impair, entre le n° 23 et n° 25	A partir du mardi 11 décembre 2018 jusqu'au jeudi 13 décembre 2018
14295	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Quai de la Pêcherie	sur 4 m au droit du n°1, sauf du 06/12/2018 à 15h au 10/12/2018 6h00 en raison de la Fête des Lumières	A partir du vendredi 30 novembre 2018 jusqu'au lundi 14 janvier 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 5 m au droit du n° 1	
14296	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Soeur Bouvier	sur 30 m au droit du n° 29, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au mercredi 12 décembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m au droit du n° 29	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14297	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux sur le réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue de la Garde	sur 30 m au droit du n° 46, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au mercredi 12 décembre 2018
14298	Entreprise Jmj Com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	côté impair, au droit du n° 67	Le mardi 11 décembre 2018
14299	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Maréchal Lyautey	sur 20 m, au droit du n° 2, lors des phases de présence de l'entreprise	A partir du mercredi 5 décembre 2018, 9h, jusqu'au vendredi 14 décembre 2018, 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 2	A partir du mercredi 5 décembre 2018, 7h30, jusqu'au vendredi 14 décembre 2018, 17h30
14300	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Docteur Albéric Pont	partie comprise entre la rue des Granges et la rue Commandant Charcot	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au samedi 8 décembre 2018, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite sauf riverains		partie comprise entre la rue des Granges et la rue François Genin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m des deux côtés de la chaussée, au droit des propriétés situées au n° 20 bis à 22	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au samedi 8 décembre 2018, de 7h à 17h
14301	Entreprise Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Montée de la Butte	sur 50 m lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au mardi 18 décembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 10 m en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit des n° 2 à 4	
14302	Association Lyon Haidong Gumdo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation au projet du Téléthon	des animations seront autorisées	Esplanade du Gros Caillou		Le samedi 8 décembre 2018, de 14h45 à 17h
			des installations seront autorisées			Le samedi 8 décembre 2018, de 14h à 17h45

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14303	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Colbert	par tronçons successifs dans la voie d'accès à la montée Saint-Sébastien	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au jeudi 19 décembre 2019
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés		par tronçons successifs sur l'intégralité de la place	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la place	
					sur l'intégralité de la place	
					dans la voie d'accès à la montée Saint-Sébastien	
14304	Entreprises Colas / Monin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du parc archéologique de Fourvière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Radisson	sur l'intégralité du côté "ouest" du parking situé en face des n° 20 et 20 b	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au mardi 18 décembre 2018
14305	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Aimé Bous-sange	des deux côtés, entre le boulevard de la Croix Rousse et la rue d'Austerlitz	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le boulevard de la Croix Rousse et la rue d'Austerlitz	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre le boulevard de la Croix Rousse et la rue d'Austerlitz	
14306	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place de la Croix Rousse		A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, de 7h à 17h
14307	Entreprise Poref France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Baptiste Say	au droit du n° 9	Les jeudi 6 décembre 2018 et vendredi 7 décembre 2018, de 8h à 18h
14308	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage au sol	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	côté Nord, entre le quai Augagneur et la rue Marius Audin	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018, de 7h30 à 17h
14309	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sainte Hélène	entre la rue Victor Hugo et la rue d'Auvergne	A partir du vendredi 30 novembre 2018 jusqu'au mardi 4 décembre 2018, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14310	Entreprise René Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Mail	entre la rue Pailleron et l'emprise de chantier	A partir du lundi 3 décembre 2018, 7h, jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, 12h
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Ouest/Est	Rue de Nuits	entre la rue du Mail, et la place Marcel Bertone	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Mail	partie comprise entre la rue de Nuits et la rue Pailleron	
			le demandeur devra avancer les conteneurs à un point de collecte accessible et à les ramener à leur emplacement initial après collecte	Rue de Nuits	entre la rue du Mail et la place Marcel Bertone	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mail	entre la rue du Chariot d'Or et la rue Pailleron	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
14311	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Rue Docteur Bouchut	sur 30 m, au droit du n° 17	Le lundi 3 décembre 2018
14312	Association Cyclo Touristes Lyon et Extra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation sportive	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la police	Rue Professeur Hubert Curien		A partir du samedi 1 décembre 2018, 22h, jusqu'au dimanche 2 décembre 2018, 17h
				Avenue Tony Garnier	sens Nord/Sud, entre la rue Professeur Hubert Curien et l'avenue Jean Jaurès	
				Avenue Tony Garnier	sens Sud/Nord, entre la rue Marcel Mérieux et l'avenue Debourg	A partir du samedi 1 décembre 2018, 15h, jusqu'au dimanche 2 décembre 2018, 17h
				Rue Alexander Fleming		Le samedi 1 décembre 2018, de 17h à 22h
			Allée Pierre de Courbertin	entre la rue du Vercors et la rue Alexander Fleming		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Alexander Fleming		Le samedi 1 décembre 2018, de 10h à 22h
Allée Pierre de Courbertin	entre la rue de Vercors et la rue Alexander Fleming					
14313	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Garibaldi	sur trottoir Ouest entre le passage Lazenove et le cours Franklin Roosevelt	Le vendredi 30 novembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		voie Ouest, entre le passage Lazenove et le cours Franklin Roosevelt	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14314	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Suchet	entre le cours Charlemagne et la rue Gilibert	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre le cours Charlemagne et la rue Gilibert	
14315	Entreprise MdtP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	sur 30 m, à l'Est de la rue Victor Hugo (sur l'emplacement Lyon City Tour)	A partir du mardi 4 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
14316	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bélier	sur 10 m, au droit du n°1	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au dimanche 9 décembre 2018
14317	Entreprises Asten, Carrion Tp, Eurovia, Atout Sign, Tarvel et Liteos	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard des Brotteaux	des 2 côtés de la chaussée, entre le boulevard des Belges et la rue Cuvier	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 1 mars 2019
				Rue Bossuet	des 2 côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Weill et le n° 132	
				Rue de Sèze	des 2 côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du boulevard des Brotteaux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard des Brotteaux	entre le boulevard des Belges et la rue Cuvier	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard des Brotteaux	des 2 côtés de la chaussée, entre le boulevard des Belges et la rue Cuvier	
				Rue Bossuet	des 2 côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Weill et le n° 132	
Rue de Sèze	des 2 côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du boulevard des Brotteaux					
14318	Entreprise Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	au carrefour avec la rue Vauban	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au jeudi 6 décembre 2018, de 21h à 6h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14319	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Louis Thevenet	entre la rue Claudius Linossier et la rue Richan	A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au jeudi 6 décembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Richan	entre la rue Louis Thévenet et la rue Dumont d'Urville	
				Rue d'Ivry	partie comprise entre la rue Dumont d'Urville et la rue Louis Thévenet	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Louis Thevenet	entre la rue Claudius Linossier et la rue Richan	
				Rue d'Ivry	partie comprise entre la rue Dumont d'Urville et la rue Louis Thévenet	
				Rue Richan	entre la rue Louis Thévenet et la rue Dumont d'Urville	
14320	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Isidore	côté pair, sur 30 m en face du n° 33	Le mercredi 5 décembre 2018
				Rue Jeanne d'Arc	côté impair, sur 30 m au Nord de la rue Saint Isidore	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint Isidore	entre la rue Jeanne d'Arc et la rue Jean Cardona	Le mercredi 5 décembre 2018, de 9h à 16h
				Rue Jeanne d'Arc	entre la rue Saint Isidore et la rue Amiral Courbet	
			la circulation des véhicules sera interdite rue par rue à l'avancement du chantier	Rue Saint Isidore	entre la rue Jeanne d'Arc et la rue Jean Cardona	Le mercredi 5 décembre 2018
				Rue Jeanne d'Arc	côté pair, entre la rue Saint Isidore et la rue Jeanne d'Arc	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Isidore	sur 20 m, au droit du n° 33	Le mercredi 5 décembre 2018
				Rue Jeanne d'Arc		
14321	L'établissement français du sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule médicalisé (collectes de sang)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	côté pair, sur 25 m au droit du n° 10	Le jeudi 6 décembre 2018, de 6h à 14h
14322	Madame Anne-Sophie Thibert pour l'association Soka	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Place Ampère		Les vendredi 7 décembre 2018 et samedi 8 décembre 2018, de 18h à 23h
14323	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	côté pair, sur 6 m au droit du n° 16	A partir du samedi 1 décembre 2018 jusqu'au mardi 1 janvier 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14324	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue du Vercors	entre l'avenue Tony Garnier et la rue Marcel Mérieux	A partir du samedi 1 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
14325	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Faidherbe		A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Général de Miribel		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Général de Miribel		
				Rue Faidherbe		
				Rue Général de Miribel		
des deux côtés de la chaussée						
14326	Monsieur Sébastien Thollot pour l'association Secours populaire français	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Place Antonin Jutard		Les vendredi 7 décembre 2018 et samedi 8 décembre 2018, de 18h à 23h
14327	Entreprise Gripp Grimoud Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bourgelat	sur 5 m, au droit du n° 8	Le jeudi 6 décembre 2018, de 8h à 12h
14328	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoir	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Abraham	entre le n° 2 et n° 6	A partir du mardi 11 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
côté pair, entre le n° 2 et n° 6						
14329	Entreprise Vinc Alex	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	sur 15 m en face du n° 4	A partir du mercredi 12 décembre 2018 jusqu'au samedi 12 janvier 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14330	Monsieur Frédéric Leguet pour l'association Solidarité Afrique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Pont de la Guillotière	rive Droite, côté Nord	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au dimanche 9 décembre 2018, de 18h à 23h
14331	Madame ou Monsieur Claude Descotes pour Les Eclaireuses/Eclaireurs de France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Pont Lafayette	rive Gauche, côté Sud	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au dimanche 9 décembre 2018, de 18h à 23h
14332	Monsieur Bilel Ribani pour l'association Internationale Française pour la Défense des droits de l'Homme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Place Benoit Crépu		A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au dimanche 9 décembre 2018, de 18h à 23h
14333	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chevreul	sur 20 m au droit du n° 92	A partir du mercredi 12 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 7h à 17h
			la piste cyclable sera interrompue			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14334	Monsieur Damien Michalland pour l'association Une Rive un rêve	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Esplanade de la Grande Côte		A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au dimanche 9 décembre 2018, de 18h à 23h
14335	Madame Caroline Lavigne pour l'association Wesley et Francky School	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Esplanade de la Grande Côte		A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au dimanche 9 décembre 2018, de 18h à 23h
14336	Madame Anne Siaudeau pour l'association Kivwanis Lyon Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Esplanade de la Grande Côte		Les vendredi 7 décembre 2018 et samedi 8 décembre 2018, de 18h à 23h
14337	Entreprise Toitures Barski	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Antoine	sur 10 m, au droit du n° 3	A partir du vendredi 30 novembre 2018 jusqu'au lundi 17 décembre 2018
14338	Monsieur Xavier Broutin pour l'association Cassandra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Rue Caillet	à l'angle de la rue des Pierres Plantées	Le vendredi 7 décembre 2018, de 18h à 23h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14339	Monsieur Maximilien Vial pour l'association Les Scouts et guides de France de Saint Pothin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Place Maréchal Lyautey		A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au dimanche 9 décembre 2018, de 18h à 23h
14340	Madame Coline Chatelet pour l'association Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Esplanade de la Grande Côte		Le samedi 8 décembre 2018, de 18h à 23h
14341	Madame Drouhard pour l'association Diofior Lyon Trait d'union	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Esplanade de la Grande Côte		A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au samedi 8 décembre 2018, de 18h à 23h
14342	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de poteaux Lac	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Clos Savaron	des 2 côtés de la chaussée, entre la rue Henri Gorjus et la rue Deleuvre	A partir du vendredi 30 novembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
14343	Entreprise Acéo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dégazage et découpe d'une cuve de fuel	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Félix Jacquier	au droit de l'immeuble situé au n° 15	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, de 7h à 17h
14344	Monsieur Marc Teissier pour l'association Amitiés chrétiennes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Esplanade de la Grande Côte		Le dimanche 9 décembre 2018, de 18h à 23h
14345	Entreprise Ecec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté pair, sur 5 m au droit du n° 8	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018
14346	Entreprise Albert et Rattin Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Clément Marot	côté pair, sur 10 m au droit du n° 42	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au samedi 29 décembre 2018
14347	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Pavillon	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 1-3	Le vendredi 7 décembre 2018, de 8h à 17h
14348	Entreprise Kéolis pour le compte du Sytral	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un arrêt de bus provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue du Doyenné Place de Fourvière	au droit du n° 2 voie Sud, côté Sud, sur 30 m au droit du n° 3 sur 20 m, au droit de la façade du n° 2	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au lundi 10 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14349	Monsieur ou Madame Jouvenet pour l'association des Chiens guides d'aveugles de Lyon et du Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Rue des Farges	au droit du n° 2	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au dimanche 9 décembre 2018, de 18h à 23h
14350	Madame Louise Thissier pour l'association N S L	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Rue des Farges	au droit du n° 2	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au dimanche 9 décembre 2018, de 18h à 23h
14351	Monsieur Jean Pierre Villerot pour l'association Lyonnaise de Gestion des enfants déficients	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Rue Roger Radisson	au droit du n° 8	Le samedi 8 décembre 2018, de 18h à 23h
14352	Madame Gaëlle de Quillacq Sion pour Les Scouts et guides de France Croix Rousse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Jardin de la Grande Côte		A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au dimanche 9 décembre 2018, de 18h à 23h
14353	Madame Adelaïde Vergnes pour les Scouts unitaires de France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Quai Romain Rolland	sur l'esplanade du marché de la Création	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au dimanche 9 décembre 2018, de 18h à 23h
14354	Monsieur Benoit Jourdan pour Les Scouts et guides de France de Saint Pothin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Rue François Dauphin	à l'Ouest du n° 4	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au dimanche 9 décembre 2018, de 18h à 23h
14355	Madame Corinne Calzat pour l'association Echanges Touab	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de gâteaux	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Rue de la Bourse	côté Ouest, à l'angle de la rue du Bât d'Argent	Le samedi 8 décembre 2018, de 18h à 23h
14356	Madame Apolline Hanachowicz pour Le Relais Filles Compagnons de Saint Pothin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Quai Romain Rolland	sur l'esplanade du Marché de la Création	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au dimanche 9 décembre 2018, de 18h à 23h
14357	Madame Laure Bouland pour l'association des Médecins et pharmaciens du Cœur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Pont Lafayette	rive Gauche, côté Nord	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au dimanche 9 décembre 2018, de 18h à 23h
14358	La Ville de Lyon - Direction de la police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie d'obsèques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de Saint Rambert		Le samedi 1 décembre 2018, de 8h à 13h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14359	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Franklin	entre la rue Victor Hugo et la rue Henri IV	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Victor Hugo et la rue Henri IV	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
			le stationnement et la circulation seront autorisés	Rue Victor Hugo	entre la place Ampère et la place Carnot	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
				Place Ampère		A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
14360	La Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	sur 30 m, en face du n° 12	Le mardi 4 décembre 2018, de 8h à 12h30
14361	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	côté impair, entre le n° 65 et la rue Casimir Périer	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018, de 7h à 16h30
14362	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Sèze	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 84	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au lundi 17 décembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14363	La Ville de Lyon - Direction de la police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie d'obsèques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée des Balmes	sur le parking, au droit du cimetière de Saint Rambert	Le samedi 1 décembre 2018, de 9h à 14h
14364	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Dumont		A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, de 9h à 16h
				Rue Duviard	partie comprise entre la rue Perrod et le boulevard de la Croix Rousse	
				Rue Calas		
				Rue Gigodot	par tronçons délimités par deux carrefours successifs	
				Rue Dumont		
				Rue Gigodot	par tronçons délimités par deux carrefours successifs	
				Rue Duviard	partie comprise entre la rue Perrod et le boulevard de la Croix Rousse	
				Rue Calas		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14365	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Port du Temple		A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 30 m, à l'Ouest de la place des Jacobins	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018
14366	Entreprise Immobilier Gestion Eyraud Régie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Audibert et Laviotte	sur 15 m au droit du n° 101	Le mercredi 12 décembre 2018
14367	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Auvergne	sur 10 m, au droit du n° 3	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au mercredi 9 janvier 2019
14368	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Antoinette	entre la rue Bonnard et la rue Charles Richard	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Camille	entre le n° 13 et n° 21	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Antoinette	entre la rue Bonnard et la rue Charles Richard	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Camille	des deux côtés, entre le n° 5 et la rue Bonnard côté impair, entre le n° 13 et n° 21	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 7h à 17h
14369	Entreprise Léon Grosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de thermographie à l'aide d'un drone	la circulation des piétons sera interdite	Cours Charlemagne	trottoir Est et terre plein central, partie comprise entre la rue Paul Montrochet et la rue Casimir Périer	Les mardi 4 décembre 2018 et mercredi 5 décembre 2018, de 1h à 4h
			la circulation des véhicules sera interdite		dans les deux sens, partie comprise entre la rue Paul Montrochet et la rue Casimir Périer	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14370	Entreprises Perrier Tp - Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	des voies de desserte riverains à double sens seront matérialisées	Rue Henri Barbusse	chaussée Sud, sur 100 m de part et d'autre de la rue Professeur Roux	A partir du samedi 1 décembre 2018 jusqu'au dimanche 3 mars 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Sud, entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Nord, sens Ouest/Est, entre la route de Vienne et la rue Pierre Delore	
					des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne	
14371	Entreprises Perrier Tp / Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Boulevard Edmond Michelet	entre l'avenue Jean Mermoz et l'avenue Général Frère (sur la voie de chantier Est)	A partir du samedi 1 décembre 2018 jusqu'au dimanche 3 mars 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée de chantier Est sens Sud/Nord	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre l'avenue Jean-Mermoz et l'avenue Général Frère (sur la voie de chantier Est)	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		voie de chantier Est au débouché sur l'avenue Général Frère	
14372	Groupe La Poste	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la façade du bâtiment de la Poste	des installations seront autorisées	Place Antonin Poncet	sur la partie Sud entre le clocher et l'entrée du métro	A partir du mardi 4 décembre 2018, 8h, jusqu'au lundi 10 décembre 2018, 17h
			l'accès et le stationnement du véhicule technique du demandeur seront autorisés pendant la phase de démontage			Le lundi 10 décembre 2018, de 8h à 17h
			l'accès et le stationnement du véhicule technique du demandeur seront autorisés pendant la phase de montage			Les mardi 4 décembre 2018 et mercredi 5 décembre 2018, de 8h à 17h
14373	La Ville de Lyon - Direction de l'économie et de l'artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Vincent	sur 10 mètres, au droit du n° 46	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au dimanche 9 décembre 2018, de 15h à 0h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14374	La Ville de Lyon - Direction de l'économie et de l'artisanat et l'entreprise Charlie Marrons	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Gabriel Rivière	sur 10 mètres, au droit du n° 6	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au dimanche 9 décembre 2018, de 15h à 0h
14375	La Ville de Lyon - Direction de l'économie et de l'artisanat et Monsieur Olivier Peytaud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	l'accès du véhicule du demandeur sera autorisé	Rue Tupin		A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au dimanche 9 décembre 2018, de 15h à 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grôlée	sur 10 mètres, au droit du n° 6	
14376	La Ville de Lyon - Direction de l'économie et de l'artisanat et l'entreprise Kb Truck	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Quai Romain Rolland	sur l'esplanade du marché de la Création	Les jeudi 6 décembre 2018 et samedi 8 décembre 2018, de 15h à 0h
14377	Entreprise Jmb Electricité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de banderoles et de guirlandes lumineuses dans le cadre des fêtes de fin d'année	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Jmb Electricité au droit de la nacelle	Avenue des Frères Lumière		A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier et de la configuration de la chaussée			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
14378	La Ville de Lyon - Direction de l'économie et de l'artisanat et l'entreprise Deb-bab's	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Quai Romain Rolland	sur l'esplanade du marché de la Création (place n° 11)	Le jeudi 6 décembre 2018, de 15h à 0h
14379	Entreprise Unibail	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un panneau à messagerie variable	la pose d'un panneau à messagerie variable sera autorisée sur le trottoir	Rue de Bonnel	trottoir Sud, au droit de l'accès au parking Oxygène	A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018
				Boulevard Marius Vivier Merle	trottoir Est, sur 30 m au Sud de l'avenue Félix Faure	
				Rue André Philip	côté Est, sur 10 m au Sud de la rue Paul Bert	
				Rue Garibaldi	sur 30 m au Nord de la rue Mazenod	
				Avenue Georges Pompidou	trottoir Nord, sur 30 m à l'Est de la rue de la Villette	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14380	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Général de Miribel	entre le n° 2 et le n° 6	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 2 et le n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14381	Entreprise Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Lortet	sur 25 m au droit du n° 45	Le lundi 10 décembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 45	Le lundi 10 décembre 2018
14382	La Ville de Lyon - Direction de l'économie et de l'artisanat et l'établissement Au coin chaud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Quai Romain Rolland	sur l'esplanade du marché de la Création (place n°10)	Le samedi 8 décembre 2018, de 15h à 0h
14383	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Surville	entre le n° 101 et la route de Vienne	A partir du mardi 11 décembre 2018 jusqu'au jeudi 13 décembre 2018, de 7h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 101 et la route de Vienne	A partir du mardi 11 décembre 2018 jusqu'au jeudi 13 décembre 2018
14384	La Ville de Lyon - Direction de l'économie et de l'artisanat et l'entreprise Sas Zerrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Quai Romain Rolland	sur l'esplanade du marché de la Création (place n°10)	Le vendredi 7 décembre 2018, de 15h à 0h
14385	La Ville de Lyon - Direction de l'économie et de l'artisanat et Monsieur Jacob Benony	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Quai Romain Rolland	sur l'esplanade du marché de la Création (place n°11)	Le vendredi 7 décembre 2018, de 15h à 0h
14386	La Ville de Lyon - Direction de l'économie et de l'artisanat et Monsieur Lyes Arroudj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Quai Romain Rolland	sur l'esplanade du marché de la Création (place n°10)	Le dimanche 9 décembre 2018, de 15h à 0h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14387	La Ville de Lyon - Direction de l'économie et de l'artisanat et Monsieur Martial Desbrosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Quai Romain Rolland	sur l'esplanade du marché de la Création (place n°11)	Le dimanche 9 décembre 2018, de 15h à 0h
14388	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Docteur Albéric Pont	partie comprise entre la rue des Granges et la rue Commandant Charcot	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite sauf riverains		partie comprise entre la rue des Granges et la rue François Genin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20m des deux côtés de la chaussée, au droit des propriétés situées au n° 20 bis à 22	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, de 7h à 17h
14389	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Professeur Jean Bernard	sur 20 m au droit du n° 23	A partir du mercredi 12 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 23	A partir du mercredi 12 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
14390	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 100 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Place Eugène Wernert	sur le trottoir «Sud» de la chaussée «Sud» sur 30 m à «l'Ouest» du chemin de Choulans lors des phases de présence et d'activité de la grue	Le vendredi 7 décembre 2018, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée «Sud» sur 30 m à «l'Ouest» du chemin de Choulans, lors des phases de présence et d'activité de la grue	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée «Sud» sur 30 m à «l'Ouest» du chemin de Choulans	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14391	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Claudius Pionchon	entre la place Ferrandière et la rue Saint Victorien	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place Ferrandière et la rue Saint Victorien	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la place Ferrandière et la rue Saint Victorien	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la place Ferrandière	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 7h30 à 16h30
14392	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	côté impair, sur 5 m au droit du n° 59	A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019
14393	Entreprise Alticlean	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le nettoyage de vitreries à l'aide d'une nacelle	la circulation des cycles sera interdite	Rue d'Aubigny	côté pair, entre la rue Maurice Flandin et la rue de la Villette	Le mercredi 5 décembre 2018, de 7h30 à 18h
			la circulation des piétons sera interdite	Rue Maurice Flandin	côté pair, sur 40 m au droit du n° 36	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		Rue d'Aubigny	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Maurice Flandin	côté pair, sur 40 m au droit du n° 36	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14394	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Agnan	entre le n° 5 et n° 7	Les mercredi 12 décembre 2018 et jeudi 13 décembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 5 et n° 7	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14395	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Professeur Leriche	sens Ouest/ Est, entre le boulevard des Etats Unis et la rue Professeur Tavernier	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Tavernier et le boulevard des Etats Unis	
14396	Entreprise Art Rénovation Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Hélène	côté pair, sur 5 m au droit du n° 24	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au jeudi 20 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14397	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous chaussée dans le cadre de la mise en place d'un réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jean Sarrazin	entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Paul Santy	A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019, de 7h30 à 16h30
				Rue Commandant Pégout	entre la rue Jean Sarrazin et la rue du Professeur Beauvisage	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Jean Sarrazin	entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Paul Santy	
				Rue Commandant Pégout	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Sarrazin et la rue du Professeur Beauvisage	
		le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jean Sarrazin	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Paul Santy		
14398	La Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égoutage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Docteur Rafin	entre le n° 23 et n° 27	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés de la chaussée, entre le n° 23 et n° 27
14399	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Rue Docteur Bouchut	sur 30 m, au droit du n° 17	Le lundi 3 décembre 2018, de 22h à 5h
14400	Entreprise Aia Architectes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lortet	côté pair, sur 10 m au droit du n° 20	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
14401	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Surville	sur 20 m de part et d'autre de l'ouvrage SNCF	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au lundi 24 décembre 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de l'ouvrage SNCF
14402	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	côté impair, sur 15 m au droit du n° 61	A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, de 7h à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14403	Entreprise Planète Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	côté impair, sur 10 m au droit du n° 181	A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au jeudi 3 janvier 2019
14404	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le démontage d'une grue à tour à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Girondins	trottoir Sud, entre la rue Lieutenant Colonel Girard et l'avenue Leclerc	A partir du jeudi 13 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Est/ Ouest, entre la rue Lieutenant Colonel Girard et l'avenue Leclerc	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/ Est, entre la rue Lieutenant Colonel Girard et l'avenue Leclerc	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Est/ Ouest, entre la rue Lieutenant Colonel Girard et l'avenue Leclerc	
14405	Entreprise Bouygues Bâtiment Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Cuvier	trottoir impair (nord) entre le n° 141 et la rue Viricel	A partir du dimanche 6 décembre 2018 jusqu'au mercredi 6 novembre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnements libérées		entre la rue Viricel et le n° 141	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Viricel et le n° 141	
14406	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue d'Auvergne	entre la rue Jarente et la rue des Remparts d'Ainay	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018, de 9h à 16h
				Rue Jarente	entre la rue de l'Abbaye et la rue d'Auvergne	
				Rue Bourgelat	entre la rue Adélaïde Perrin et la rue Henri IV	
			Rue Henri IV	entre la rue des Remparts d'Ainay et la rue Franklin		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Franklin	au droit de la rue Henri IV	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14406	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite par tronçons délimités par deux carrefours successifs	Rue Jarente	entre la rue de l'Abbaye et la rue d'Auvergne	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018, de 9h à 16h
				Rue d'Auvergne	entre la rue Jarente et la rue des Remparts d'Ainay	
				Rue Bourgelat	entre la rue Adelaïde Perrin et la rue Henri IV	
				Rue Henri IV	entre la rue des Remparts d'Ainay et la rue Franklin	
14407	Entreprise Perrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lanterne	sur 10 m au droit du n° 1	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au dimanche 23 décembre 2018
14408	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Auvergne	entre la rue Saint Hélène et la place Ampère	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018
14409	Entreprise Perrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chavanne	sur 10 m au droit du n° 9	A partir du lundi 3 décembre 2018 jusqu'au dimanche 16 décembre 2018
14410	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Docteur Edmond Locard	au droit de la zone d'activité du chantier, par tronçons successifs entre la rue des Aque-ducs et la rue de Champvert	A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		par tronçons successifs entre la rue des Aque-ducs et la rue de Champvert	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, par tronçons successifs entre la rue des Aque-ducs et la rue de Champvert	
14411	Entreprise Proef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaudrey	sur 10 m, de part et d'autre de la rue Edison	A partir du mercredi 12 décembre 2018 jusqu'au jeudi 13 décembre 2018
				Rue Edison	sur 10 m, de part et d'autre de la rue Vaudrey	
14412	Entreprise Hydrogéotechnique Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages pour le compte du Sytral	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tobie Robatel	stationnement en épis situés au droit des n° 9-10 et 11	A partir du mercredi 5 décembre 2018, 17h, jusqu'au jeudi 6 décembre 2018, 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14413	Entreprise Idm Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Chemin de Choulans	trottoir pair (Est), entre la montée des Genovefains et le n° 142	A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au mardi 1 janvier 2019
14414	Entreprise Bertrand Duron Constructeur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Cours Général Giraud	sur 22 m, au droit du n° 6	A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019
			l'accès, la circulation et la mise en place du dépôt de matériaux du demandeur seront autorisés		sur 22 m, sur le trottoir situé au droit du n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14415	Entreprise Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Castors	sur 13 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 52	A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au dimanche 30 décembre 2018
14416	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 100 tonnes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue du Point du Jour	sur les emplacements de stationnement situés en face des n° 25 bis à 31	A partir du mercredi 5 décembre 2018, 7h, jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, 17h
14417	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Place Jules Ferry	au droit de l'établissement le « Boudoir » situé au n° 13	Le vendredi 7 décembre 2018, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		sens Nord/Sud, voie Est, entre la rue de la Viabert et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		voie Est, sens Nord/Sud entre le n° 13 bis et la rue de la Viabert	Le vendredi 7 décembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée, entre le n° 13 bis et 13	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché de la rue de la Viabert	
14418	Entreprise Alpha Sol Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Valentin Coururier	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 11	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au mardi 11 décembre 2018, de 8h à 18h
14419	Entreprise Chanavat Paysage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égoutage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean-Pierre Lévy	côté impair, sur 15 m au droit du n° 5	A partir du mercredi 12 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018, de 7h à 17h
14420	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	l'accès, la circulation et le stationnement de la roulotte du demandeur seront autorisés	Rue des Fantasques	sur le trottoir situé au droit de la rue Grogard	A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au dimanche 30 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14421	Entreprise Cireme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Alsace Lorraine	sur 9 m au droit du n° 13	A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au dimanche 23 décembre 2018
14422	Entreprise Menuiserie Chevennes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Blanc	sur 5 m, sur le trottoir situé au droit du n° 20 sur 10 m, au droit du n° 20	A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018
14423	Entreprise Erb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tolozan	sur 6 m en face des emplacements police situés au n° 19	A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au dimanche 30 décembre 2018
14424	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et dans la voie de circulation générale le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Constantine	sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 6 dans le couloir réservé aux transports en commun au droit de l'immeuble situé au n° 6	A partir du jeudi 6 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 8h30 à 16h30
14425	Métropole de Lyon - Direction de la maîtrise d'ouvrage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de requalification de la place de la Comédie	la signalisation lumineuse tricolore sera mise au clignotant orange	Rue Puits Gaillot	dans le carrefour avec la place de la Comédie	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au jeudi 31 janvier 2019
14426	Entreprise Hydrogéotechnique.Com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de travaux pour le SYTRAL	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la mise en place d'un périmètre de sécurité par le demandeur sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Radisson	sur 30 m côté "Sud" du parking situé en face des n° 20 et 20b	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018
14427	Entreprise Hydrogéotechnique.Com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de travaux pour le SYTRAL	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la mise en place d'un périmètre de sécurité par le demandeur sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Soeur Bouvier	entre l'accès au n° 2 et l'entrée Charretière de la résidence "André Allix" sur l'intégralité des emplacements de stationnement situés entre l'accès au n° 2 et l'entrée Charretière de la résidence "André Allix"	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14428	Entreprise Suez Rv Osis Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir à contre sens réservé aux autobus	Boulevard Jules Favre		A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au jeudi 13 décembre 2018, de 22h à 5h
14429	Entreprise Suez Rv Osis Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard des Belges	entre la rue Juliette Récamier et le cours Vitton	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au jeudi 13 décembre 2018, de 22h à 5h
14430	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'espaces verts	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue Professeur Pierre Marion	de part et d'autre de la zone de chantier, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au mercredi 12 décembre 2018, de 8h30 à 16h
14431	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de la Pêcherie	sur 20 m au droit au n° 3	Le lundi 10 décembre 2018, de 7h30 à 17h30
14432	Monsieur Robert Shabanaj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 21	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018, de 7h à 19h
14433	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de la Pêcherie	sur 20 m au droit au n° 3	Le lundi 10 décembre 2018, de 7h30 à 17h30
14434	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Chollat	côté impair, sur 10 m au droit du n° 3	Le vendredi 14 décembre 2018
14435	Entreprise Géotec France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de travaux pour le SYTRAL	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la mise en place d'un périmètre de sécurité par le demandeur sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tramassac	au droit des n° 1 à 7 en face des façades des n° 1 à 7 sur 20 m au droit de la zone de sondages en face des façades des n° 1 à 7	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018
14436	Association Crèche Les P'Tits Pas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation au sein de la crèche	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Victorien Sardou	sur 15 m, au droit du n° 25	Le vendredi 14 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14437	Entreprise Géotec France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de travaux pour le SYTRAL	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Joliot Curie	sur l'emplacement Personne à Mobilité Réduite côté Ouest, situé au droit de la rue des Aqueducs, côté "Sud" du parking des Compagnons de la Chansons au droit des n° 2 et 4	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018
			la mise en place d'un périmètre de sécurité par le demandeur sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14438	Entreprise Vita	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Lacassagne	côté pair, sur 30 m au droit du n° 6	Le jeudi 13 décembre 2018, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14439	Entreprise Sas Coquard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Abbé Boisard	côté impair, entre le n° 13 et la rue Victorien Sardou	A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, de 7h à 18h
14440	Entreprise Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la mise en place d'un dépôt de matériaux sera autorisée	Montée des Epies	sur 5 m au droit du n° 5	A partir du mercredi 5 décembre 2018 jusqu'au mercredi 19 décembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14441	Entreprise Maia-Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pavage pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Jean	au droit des n° 13 et 31	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place neuve de Saint-Jean et la place du Gouvernement, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 7h à 16h30
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder aux n° 13 et 31	
14442	Entreprise Boscolo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Grôlée	trottoir impair, entre la rue Stella et la rue Jussieu	Le mercredi 5 décembre 2018, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Stella et la rue Jussieu	
			la circulation des véhicules sera autorisée dans le couloir de bus			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Stella et la rue Jussieu	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14443	Entreprise Stp2r	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de livraison de béton	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Charles de Gaulle	sens Sud / Nord, voie Est sur 100 m au droit d'Interpol situé au n° 200	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au mardi 11 décembre 2018, de 9h30 à 16h30
14444	Entreprise Eda	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier et d'un cheminement piéton sécurisé	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	trottoir pair, sur 45 m au droit du n° 44 côté pair, sur 50 m au droit du n° 44	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au dimanche 16 décembre 2018
14445	Entreprise Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons et des véhicules pourra être interrompue ponctuellement la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Valdo	entre la rue Simon Jallade et l'accès au n° 175, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise sur le trottoir pair entre la rue Simon Jallade et l'accès au n° 175, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé des deux côtés de la chaussée entre la rue Simon Jallade et l'accès au n° 175	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au jeudi 20 décembre 2018
14446	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de hottes aspirantes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Lafayette	sur 10 m, au droit du n° 250	Le mardi 11 décembre 2018, de 5h à 12h
14447	Entreprise Spie City Networks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de raccordement d'abri bus Decaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	entre le n° 72 et la rue Jacques Louis Hénon des 2 côtés de la chaussée entre le n° 63 et la rue Jacques Louis Hénon	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018, de 9h à 16h A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018
14448	Entreprise Alligastore	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Docteur Gailleton	sur 20 m, au droit du n° 30	Le mercredi 12 décembre 2018, de 7h30 à 18h
14449	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bât d'Argent	sur 15 m au droit du n° 18, zone de déserte comprise	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au mardi 25 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
14450	Entreprise Proef France Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jean Moulin	sur 30 m, au droit du n° 13	Le jeudi 13 décembre 2018, de 9h à 16h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le jeudi 13 décembre 2018	
14451	Entreprise Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue automotrice de 100 tonnes	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Soeur Janin	pour accéder au n° 18, lors des phases de transferts des charges	Le lundi 10 décembre 2018, de 7h à 17h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite				dans la zone de retournement situé au droit du n° 18
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				et sur l'îlot central situé au droit du n° 16
14452	Entreprise Vulcain Groupe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villon	côté pair, sur 30 m entre le cours A. Thomas et le n° 10	Le jeudi 13 décembre 2018, de 7h à 18h	
14453	Entreprise Sjtj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons et des véhicules pourra être interrompue ponctuellement	Rue Pierre Valdo	entre la rue Simon Jallade et l'accès au n° 175, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 3 janvier 2019 jusqu'au samedi 12 janvier 2019	
			la circulation des piétons sera interdite				sur le trottoir pair entre la rue Simon Jallade et l'accès au n° 175, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				des deux côtés de la chaussée entre la rue Simon Jallade et l'accès au n° 175
14454	La Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Soeur Bouvier	au droit du n° 2	Le mercredi 5 décembre 2018, de 10h à 16h	

Registre de l'année 2018

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.
Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.*

Délégation générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Atmani	Djamel	Adjoint administratif	Contractuel	04/09/18	Mairie du 4ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Audigane	Alban	Adjoint administratif	Contractuel	24/10/18	Finances	Remplacement
Benreguig	Inesse	Adjoint administratif	Contractuel	16/09/18	Mairie du 3ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Bentata	Anissa Myriam	Adjoint administratif	Contractuel	05/09/18	Mairie du 4ème arrondissement	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Bentata	Anissa	Adjoint technique	Contractuel	29/09/18	Délégation générale au Service du Public et à la Sécurité - Pôle entretien	Recrutement remplaçant
Chellali	Mayssa Baya	Adjoint administratif	Contractuel	10/10/18	Mairie du 5ème arrondissement	Remplacement
Ertle	Alexis Christophe	Adjoint technique	Contractuel	18/09/18	Mairie du 5ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Garel	Salomé	Adjoint administratif	Contractuel	02/08/18	Mairie du 9ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Garel	Salomé	Adjoint administratif	Contractuel	30/06/18	Mairie du 9ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Harzallah	Assia Hayat	Adjoint administratif	Contractuel	06/10/18	Mairie du 2ème arrondissement	Remplacement
Harzallah	Assia Hayat	Adjoint administratif	Contractuel	18/09/18	Mairie du 2ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Harzallah	Assia Hayat	Adjoint administratif	Contractuel	13/10/18	Mairie du 2ème arrondissement	Remplacement
Le Molaire	Guillaume	Adjoint administratif	Contractuel	9/1/2018	Mairie du 1er arrondissement	Recrutement remplaçant
Magane	Fatima	Cadre de santé 2ème classe	Contractuel	01/10/18	Ecologie urbaine	Remplacement
Malek	Sabrina	Adjoint administratif	Contractuel	02/10/18	Mairie du 3ème arrondissement	Remplacement
Melaim	Abdelwahad	Adjoint technique	Contractuel	01/10/18	Mairie du 8ème arrondissement	Remplacement
Mendez	Billal	Adjoint technique	Contractuel	17/09/18	Mairie du 1er arrondissement	Recrutement remplaçant
Oubaya Benhamed	Assia Hayat	Adjoint technique	Contractuel	24/09/18	Mairie du 9ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Perez	Océane	Adjoint administratif	Contractuel	31/01/18	Mairie du 1er arrondissement	Remplacement
Perrillat-Charlaz	Lucile	Adjoint technique	Contractuel	16/09/18	Mairie du 3ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Terrier	Thibault	Adjoint administratif	Contractuel	01/10/18	Mairie du 5ème arrondissement	Remplacement
Vercher	Morgane	Adjoint administratif	Contractuel	01/09/18	Mairie du 8ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Vercher	Morgane	Adjoint administratif	Contractuel	01/10/18	Mairie du 8ème arrondissement	Remplacement
Bertholon	Virginie	Adjoint administratif	Contractuel	03/09/18	Mairie du 1er arrondissement	Recrutement remplaçant
Bertholon	Virginie	Adjoint administratif	Contractuel	01/10/18	Mairie du 1er arrondissement	Remplacement
Benazout	Mohamed	Adjoint technique	Contractuel	01/10/18	Cimetières	Remplacement
Lahmici	Mohammed	Adjoint technique	Contractuel	01/10/18	Délégation générale au Service du Public et à la Sécurité - Pôle entretien	Remplacement
Mouhamedine	Imane	Adjoint administratif	Contractuel	01/10/18	Mairie du 2ème arrondissement	Remplacement
Gruffaz	Cécile	Adjoint administratif	Contractuel	20/08/18	Mairie d'arrondissement	Recrutement remplaçant
Aulagnon	Tanguy	Rédacteur territorial	Contractuel	19/11/18	Communication Externe	Recrutement remplaçant
Perrin	Lucile	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	01/11/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Audigane	Alban	Adjoint administratif	Contractuel	24/09/18	Finances	Recrutement remplaçant
Benreguig	Inesse	Adjoint administratif	Contractuel	01/11/18	Mairie du 3ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Duffat Bonino	Victor	Adjoint technique	Contractuel	02/11/18	Mairie du 4ème arrondissement	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Chenel	Carine	Adjoint administratif	Contractuel	22/10/18	Mairie du 7ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Chenel	Carine	Adjoint administratif	Contractuel	19/11/18	Mairie du 7ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Magane	Fatima	Cadre de santé 2ème classe	Contractuel	01/07/18	Ecologie urbaine	Recrutement remplaçant
Malek	Sabrina	Adjoint administratif	Contractuel	23/04/18	Mairie du 9ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Malek	Sabrina	Adjoint administratif	Contractuel	27/05/18	Mairie du 9ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Malek	Sabrina	Adjoint administratif	Contractuel	12/07/18	Mairie du 5ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Malek	Sabrina	Adjoint administratif	Contractuel	22/10/18	Mairie du 3ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Melaim	Abdelwahad	Adjoint technique	Contractuel	13/07/18	Mairie du 8ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Melaim	Abdelwahad	Adjoint technique	Contractuel	04/08/18	Mairie du 8ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Pecheux	Laura Marie	Adjoint administratif	Contractuel	16/07/18	Mairie du 3ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Pecheux	Laura Marie	Adjoint administratif	Contractuel	28/07/18	Mairie du 3ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Pellat	Franck	Adjoint technique	Contractuel	01/05/18	Mairie du 9ème	Recrutement remplaçant
Pellat	Franck	Adjoint technique	Contractuel	01/06/18	Mairie du 9ème	Recrutement remplaçant
Perez	Océane	Adjoint administratif	Contractuel	20/05/18	Mairie du 9ème	Recrutement remplaçant
Perez	Océane	Adjoint administratif	Contractuel	25/06/18	Mairie d'arrondissement	Recrutement remplaçant
Perrillat Charlaz	Lucille Marie	Adjoint technique	Contractuel	02/08/18	Mairie du 3ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Vercher	Morgane	Adjoint administratif	Contractuel	01/11/18	Mairie du 8ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Mouhamedine	Imane	Adjoint administratif	Contractuel	16/07/18	Mairie du 2ème arrondissement	Remplacement disponibilité
Berthelon	Virginie	Adjoint administratif	Contractuel	01/11/18	Mairie du 1er arrondissement	Remplacement détachement
Cendrowski	Yannick	Adjoint administratif	Contractuel	01/09/18	Mairie du 9ème arrondissement	Recrutement complément temps partiel
Dahmani	Ynes	Adjoint administratif	Contractuel	01/10/18	Mairie du 4ème arrondissement	Recrutement complément temps partiel
El Majtni	Nassera	Adjoint administratif	Contractuel	03/06/18	Mairie du 9ème arrondissement	Recrutement complément temps partiel
El Majtni	Nassera	Adjoint administratif	Contractuel	03/09/18	Mairie du 9ème arrondissement	Recrutement complément temps partiel
Fernandez	Sandy	Adjoint administratif	Contractuel	23/07/18	Mairie du 9ème arrondissement	Recrutement complément temps partiel
Fernandez	Sandy	Adjoint administratif	Contractuel	23/04/18	Mairie du 9ème arrondissement	Recrutement complément temps partiel
Oudebib	Rachid	Adjoint administratif	Contractuel	01/07/18	Mairie du 2ème arrondissement	Recrutement complément temps partiel
Sainte Marie	Laurianne	Technicien	Contractuel	27/08/18	Enfance	Recrutement complément temps partiel
Monprofit	Léa	Adjoint administratif	Contractuel	01/06/18	Mairie du 3ème arrondissement	Recrutement pour complément de temps partiel

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Ubilava	Magda	Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	Stagiaire	01/11/18	Opéra	Nomination stagiaire catégorie B
Mephara	Virginie	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Titulaire	15/10/18	Enfance	Maintien en détachement
Rousseau	Isabelle	Adjoint administratif principal 2ème classe	Titulaire	01/04/18	Finances	Intégration après détachement
Baaziz	Sophia	Adjoint administratif	Titulaire	01/11/18	Comité des oeuvres sociales	Détachement
Viallon	Pascale	Adjoint administratif principal 1ère classe	Titulaire	01/11/18	Direction centrale de l'immobilier	Détachement
Wonand	Attou Odette	Adjoint administratif	Titulaire	01/11/18	Bibliothèque	Détachement

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES EN SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 SEPTEMBRE 2018

Délibération n° 2018-38 - Campagne budgétaire 2019 : propositions des prix de journée 2019 pour les budgets annexes (Résidences autonomes ; EHPAD ; Accueil de jour Bertrand)

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Ce rapport a pour objet de vous proposer les prix de journée et tarifs 2019 à soumettre aux autorités de tarification que sont la Métropole et l'Agence Régionale de la Santé (ARS), ceci dans la campagne budgétaire 2019.

Les prix de journée pour les établissements qui vous sont proposés tiennent compte notamment :

- des frais de structure variable d'un établissement à un autre (fluides, loyers, assurances, impôts locaux...)
- des frais de personnel administratif, entretien et soignant

La hausse des prix de journées 2019 - proposée aux financeurs sera la suivante :

ETS	Hausse proposée
* Résidences autonomie	
* EHPAD Vilette / hébergement	
* EHPAD / dépendance	
* Accueil de jour H / D	1,50 %
* EHPAD Balcons et Etoile / hébergement	2,50 %

pour les EHPAD Balcons et Etoile – section hébergement :

Dans le cadre de la programmation pluri annuelle (PPI) validée par la Métropole, il a été retenu le principe d'une hausse globale de 8,37 € pour l'EHPAD Balcons et 10,16 € pour l'EHPAD Etoile, sur 5 ans. La répartition de cette hausse étant du ressort du gestionnaire. C'est la raison pour laquelle il sera proposé une hausse de 2.5 % pour ces 2 établissements.

S'agissant de l'EHPAD Bertrand, une hausse de 1,1% sera présentée pour les tarifs conventionnés et tarifs libres. En effet cette hausse dépend, pour la section d'hébergement, d'un arrêté interministériel qui adosse les revalorisations sur des indices INSEE, publiées en décembre 2018.

Vous trouverez en annexe 1 - les propositions de prix de journée par établissement.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames, Messieurs les administrateurs, d'adopter la délibération suivante :

« Le Conseil d'administration,

- Vu les propositions des prix de journée pour l'exercice 2019,

- Vu le rapport de Madame la Vice-présidente,

Délibère à la majorité, (4 voix contre)

1. Pour adopter les propositions de prix de journée des résidences autonomes, les EHPAD et l'Accueil de jour Bertrand pour l'exercice 2019 et les transmettre aux financeurs - Métropole et ARS (Annexe 1 ci-dessous).

2. Pour autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

(Et ont signé les membres présents)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Fait à Lyon, le 24 septembre 2018

La Vice-présidente du C.C.A.S
Zorah AÏT-MATEN

Annexe 1 - délibération 2018-38								
CCAS de Lyon // campagne budgétaire 2019 / propositions prix de journée								
Résidences	Prix journée 2018 validés par type d'appartement				Propositions prix journée 2019 par type d'appartement			
	F1	F1bis 1 pers	F1bis 2 pers	F2	F1	F1bis 1 pers	F1bis 2 pers	F2
Bertrand		22,59 €		33,88 €		22,93 €		34,39 €
Bloch	16,13 €	22,35 €	24,18 €	33,27 €	16,37 €	22,69 €	24,54 €	33,77 €
Chalumeaux		22,15 €				22,48 €		
Charcot	16,26 €	22,34 €	27,22 €		16,50 €	22,68 €	27,63 €	
Clos Jouve		21,93 €		32,91 €		22,26 €		33,40 €
Cuvier	16,23 €	22,48 €	27,91 €		16,47 €	22,82 €	28,33 €	
Danton		22,81 €		34,22 €		23,15 €		34,73 €
Hénon		22,00 €	27,19 €			22,32 €	27,60 €	
Jaurès	15,64 €	22,02 €		33,03 €	15,88 €	22,35 €		33,52 €
Jolivot		22,59 €		33,88 €		22,93 €		34,39 €
Pradel	16,10 €	22,38 €			16,34 €	22,71 €		
Rinck		23,00 €				23,35 €		
Sauvegarde		22,81 €		34,26 €		23,15 €		34,77 €
Thiers	16,11 €	22,37 €			16,35 €	22,71 €		
Zay		22,81 €		34,26 €		23,15 €		34,77 €
EHPAD	Prix journée 2018 validés				Propositions prix journée 2019			
	Hébergement	GIR 1/2	GIR 3/4	GIR 5/6	Hébergement	GIR 1/2	GIR 3/4	GIR 5/6
Balcons	60,64 €	21,78 €	13,82 €	5,86 €	62,16 €	22,11 €	14,03 €	5,95 €
Bertrand conventionné	60,89 €	20,60 €	13,07 €	5,55 €	61,56 €	20,91 €	13,27 €	5,63 €
Bertrand tarif libre	71,22 €	20,60 €	13,07 €	5,55 €	72,00 €	20,91 €	13,27 €	5,63 €
Etoile	61,51 €	20,34 €	12,91 €	5,48 €	63,05 €	20,48 €	13,00 €	5,52 €
Villette	61,99 €	20,31 €	12,89 €	5,47 €	62,92 €	20,61 €	13,08 €	5,55 €
Accueil de jour Bertrand	Prix journée 2018 validés				Propositions prix journée 2019			
	Hébergement	GIR 1/2	GIR 3/4	GIR 5/6	Hébergement	GIR 1/2	GIR 3/4	GIR 5/6
journée	20,33 €	26,85 €	17,04 €	7,23 €	20,63 €	27,25 €	17,30 €	7,34 €

Délibération n° 2018-39 - Décision modificative n° 2 - exercice 2018 – ajustement de crédits.

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Nous avons à examiner, aujourd'hui, la proposition de décision modificative n° 2 de l'exercice 2018 relatives aux propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice en cours, ceci pour le Budget général et les budgets des réseaux des résidences autonomie.

Il s'agit principalement des opérations suivantes :

- Amortissement concernant les subventions d'investissement et les immobilisations
- Entretien et réparations réalisés directement par le CCAS
- Répartition du forfait soins dans les résidences autonomies.

Les autres mouvements de crédits vous sont présentés dans les tableaux en annexe 1 ci-dessous.

Mesdames et Messieurs les administrateurs, je vous demande de bien vouloir approuver ces propositions de modification des crédits 2018.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, d'adopter la délibération suivante :

« Le Conseil d'administration,

- Vu le rapport de Madame la Vice-présidente,

Délibère à la majorité (4 abstentions)

1. Pour adopter la Décision Modification n°2 – exercice 2018 et les tableaux en annexe 1

(Et ont signé les membres présents)

- Extrait certifié conforme et exécutoire,

Fait à Lyon, le 24 septembre 2018

La Vice-présidente du C.C.A.S.

Zorah AÏT-MATEN

Annexe 1- délibération 2018-39

BUDGET GENERAL - M14	Proposition DM2	Commentaires
Investissement		
DEPENSES	57 464,00 €	
20411 subv invest BG aux BA	187 594,00 €	
042 - 13914 amortissement subv invest	6 530,00 €	
2188 immobilisations diverses	-136 660,00 €	
RECETTES	57 464,00 €	
040 - 28188 autres immobilisations	57 464,00 €	
Fonctionnement		
DEPENSES	6 530,00 €	
6288 autres prestations	-162 168,35 €	
6715 subvention fonctionnement du BG aux BA	111 234,35 €	
042 - 6811 dotations amortissement	57 464,00 €	
RECETTES	6 530,00 €	
040 - 777 amort subv invest	6 530,00 €	
RESEAU Balcons - M22		
Proposition DM2		
Commentaires		
Investissement		
DEPENSES	-3 190,00 €	
165 cautions	1 500,00 €	
2188 autres immobilisations	-4 690,00 €	
RECETTES	-3 190,00 €	
13188 subventions investissement	-5 654,00 €	
28188 amortissement	2 464,00 €	
Fonctionnement		
DEPENSES	26 348,55 €	
6215 RH / soins	14 384,55 €	
61558 entretien & réparations	7 000,00 €	
61568 maintenance	2 500,00 €	
68112 amortissement	2 464,00 €	
RECETTES	26 348,55 €	
73118 forfait soins	14 384,55 €	
747 subvention du BG aux BA hébergement	11 964,00 €	
Réseau Bertrand - M22		
Proposition DM2		
Commentaires		
Investissement		
DEPENSES	31 727,00 €	
13988 amort subv invest	19 437,00 €	
2188 autres immobilisations	12 290,00 €	
RECETTES	31 727,00 €	
13188 subventions investissement	15 437,00 €	
28188 amortissement	16 290,00 €	
Fonctionnement		
DEPENSES	78 077,77 €	
6288 autres prestations	7 000,00 €	
6215 RH / soins	37 750,77 €	
61528 entretien biens immobiliers	13 837,00 €	
61558 entretien & réparations	3 200,00 €	
68112 amortissement	16 290,00 €	
RECETTES	78 077,77 €	
73118 forfait soins	37 750,77 €	

Réseau Bertrand - M22	Proposition DM2	Comentaires
747 subvention du BG aux BA hébergement	20 890,00 €	
777 amort subv investissement	19 437,00 €	
Réseau Etoile - M22		
Réseau Etoile - M22	Proposition DM2	Commentaires
Investissement		
DEPENSES	13 543,00 €	
13988 amort subv invest	14 610,00 €	
2184 mobilier	4 000,00 €	
2188 autres immobilisations	-5 067,00 €	
RECETTES	13 543,00 €	
13188 subvention du BG aux BA	9 444,00 €	
28188 amortissement	4 099,00 €	
Fonctionnement		
DEPENSES	26 803,07 €	
60613 chauffage	15 890,00 €	
6288 autres prestations	45 000,00 €	
6215 RH / soins	4 077,07 €	
61528 entretien biens immobiliers	-82 763,00 €	
61558 entretien & réparations	40 500,00 €	
68112 amortissement	4 099,00 €	
RECETTES	26 803,07 €	
73118 forfait soins	-30 809,19 €	
747 subvention du BG aux BA hébergement	8 116,00 €	
747 subvention du BG aux BA soins	34 886,26 €	
777 amort subv investissement	14 610,00 €	
RESEAU Vilette - M22		
RESEAU Vilette - M22	Proposition DM2	Commentaires
Investissement		
DEPENSES	173 971,00 €	
13988 amort subv invest	170 435,00 €	
2184 mobilier	2 000,00 €	
2188 autres immobilisations	2 936,00 €	
2313 Immobilisations en cours	-1 400,00 €	
RECETTES	173 971,00 €	
13188 subvention du BG aux BA	168 367,00 €	
28188 amortissement	5 604,00 €	
Fonctionnement		
DEPENSES	235 813,55 €	
6215 RH / soins	30 973,55 €	
61528 entretien biens immobiliers	196 836,00 €	
61558 entretien & réparations	2 400,00 €	
68112 amortissement	5 604,00 €	
RECETTES	235 813,55 €	
73118 forfait soins	30 000,46 €	
747 subvention du BG aux BA hébergement	34 405,00 €	
747 subvention du BG aux BA soins	973,09 €	
777 amort subv investissement	170 435,00 €	

Délibération n° 2018-40 - Convention de groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale de Lyon et la Ville de Lyon pour la fourniture de panneaux et dalles de bois, la fourniture de quincaillerie, les travaux sur le patrimoine du secteur 7/8 et les travaux de désenfumage tous secteurs, la maintenance des réseaux hydrauliques, les diagnostics amiante, les missions de CSPS et les travaux de désamiantage.

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Les accords-cadres ou marchés relatifs aux travaux sur le patrimoine des 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements et aux travaux de désenfumage tout arrondissement, aux travaux de désamiantage, à la fourniture de quincaillerie, à la fourniture de panneaux et dalles de bois, à la maintenance des réseaux hydrauliques, aux diagnostics amiante avant travaux, aux missions de Coordination, Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), arrivent à échéance très prochainement et doivent être renouvelés au cours du dernier trimestre 2018.

Dans un souci de mutualisation des moyens et d'économies d'échelles, le Centre Communal d'Action Sociale de Lyon et la Ville de Lyon proposent de constituer un groupement de commandes en vue de la passation d'une consultation, dans le respect du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, la Ville de Lyon et le CCAS entendent constituer un groupement de commandes dit « d'intégration totale » pour ces consultations.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement sont formalisées par les conventions jointes au rapport. Ainsi, la Ville de Lyon, représentée par son Maire, est désignée coordonnateur du groupement et sera chargée outre les procédures de passation, de signer les marchés, de les notifier et de les exécuter au nom des membres du groupement.

Pour ce marché, la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur, à savoir la Ville de Lyon.

Les frais de publicité du marché seront supportés par la Ville de Lyon.

Les conventions de groupement de commandes seront soumises dans les mêmes termes à l'approbation du Conseil Municipal du 24 septembre 2018.

Aussi je vous propose, Mesdames, Messieurs les administrateurs, si vous en êtes d'accord, d'adopter la délibération suivante :

« Le Conseil d'administration,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28,
- Vu le décret n°2016-360 du 30 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Vu le rapport de Madame la Vice-présidente,
- Vu lesdites conventions,

Délibère à l'unanimité,

1. pour approuver les conventions constitutives des groupements de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale de Lyon et la Ville de Lyon pour les travaux sur le patrimoine des 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements et les travaux de désenfumage tout arrondissement, les travaux de désamiantage, la fourniture de quincaillerie, la fourniture de panneaux et dalles de bois, la maintenance des réseaux hydrauliques, les diagnostics amiante avant travaux, les missions de Coordination, Sécurité et Protection de la Santé (CSPS).

2. pour autoriser Madame la Vice-présidente du CCAS à signer lesdites conventions.

3. pour accepter que la Ville de Lyon soit désignée comme coordonnateur des groupements de commandes.

4. pour approuver le lancement par la Ville de Lyon, des consultations précitées, au nom et pour le compte du CCAS, dans le respect de l'ordonnance n°2015-899 et du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

5. pour accepter que la Commission d'appel d'offres soit celle du coordonnateur, à savoir la Ville de Lyon.

6. pour autoriser Monsieur le Maire de Lyon à signer les marchés pour le compte du CCAS.

7. pour inscrire les crédits nécessaires au règlement du marché au compte du budget général ou des budgets des établissements du CCAS, sur les exercices budgétaires correspondants.

(Et ont signé les membres présents)

- Extrait certifié conforme et exécutoire,

Fait à Lyon, le 24 septembre 2018

La Vice-présidente du C.C.A.S.

Zorah AÏT-MATEN

Délibération n° 2018-41 - Modification du tableau des effectifs suite à l'évolution de l'organisation de la direction générale des services du CCAS

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Lors de la séance du Conseil d'administration en date du 29 septembre 2008, la création du tableau des emplois nécessaires à la création et au fonctionnement du CCAS a été approuvée.

Depuis, des réajustements nécessaires, liés à l'évolution de l'activité et des besoins, vous sont soumis.

En 2015, un audit a été mené sur le fonctionnement interne du CCAS. Des groupes de travail collaboratifs ont ensuite été réunis pour structurer un projet d'administration concerté. Il s'agit désormais de travailler sur une version opérationnelle de cette réflexion, adossée à un programme d'actions.

La Direction générale sera en charge de l'impulsion de ce projet et aura pour mission de faciliter les liens entre services supports et services de terrain, services centraux et proximité.

La feuille de route de l'administration sera nourrie par une méthodologie participative où la formation/action au quotidien renforcera progressivement le référentiel commun.

Suite à l'annonce du départ en retraite du Directeur Général des Services au 1^{er} juillet 2018, il est proposé de transformer le poste de Directeur Général des Services sur emploi fonctionnel en un poste de Directeur général du CCAS.

Une réorganisation de la Direction générale a également été proposée afin d'accompagner le projet d'administration dans l'ensemble des services.

Enjeux de la réorganisation

- Le principal enjeu de la réorganisation de la Direction générale du CCAS est de structurer et consolider la fonction RH, afin de lui donner un

élan pour une meilleure lisibilité et une meilleure transversalité.

L'audit a fait apparaître de façon prégnante la volonté d'une approche intégrée de la fonction RH au sein des projets, du fait des caractéristiques des métiers du CCAS.

Dans ce contexte, il est proposé la création d'un poste de Secrétaire Général.

Le Secrétaire Général pilotera la thématique RH dans un souci de cohérence et de modernisation de l'organisation et du fonctionnement du CCAS. Il/elle animera en particulier un observatoire des données RH (conditions de travail, usure professionnelle, suivi transversal du plan de réduction et de maîtrise de l'absentéisme). Placé (-e) sous l'autorité du DG, il/elle participera au comité de direction (CODIR) composé des 5 Responsables de service de la Direction, et sera chargé de développer une logique de transversalité intégrée en mode projet. A ce titre, il/elle assurera l'encadrement du RRH.

Le Secrétaire Général animera une revue de projet en mobilisant les ressources nécessaires, tout en restant le garant du suivi de la méthodologie. Il/elle aura également en charge la gestion de l'administration générale, des processus délibératifs et de la préparation des instances de dialogue social (et à ce titre, aura en charge l'encadrement des deux assistantes du Directeur général). Il/elle participera au pilotage du projet d'administration du CCAS, en lien étroit avec le DG.

- Le deuxième enjeu de cette réorganisation est de développer de nouveaux modes de coopération (transversalité interne et externe) sous l'autorité du DG et aux côtés du SG.

Pour répondre à cette perspective, il est proposé de créer un poste de Responsable développement et communication qui travaillera en lien étroit avec le SG sur la revue de projet et plus particulièrement sur la mobilisation et l'accompagnement méthodologique pour permettre la déclinaison opérationnelle des actions.

En s'appuyant sur la mise en place d'un observatoire de l'activité et de la prospective, le Responsable développement et communication sera force de propositions pour ajuster et adapter les actions à mener avec les services concernés.

Responsable de la communication interne et externe du CCAS, en lien avec la Direction de la communication de la Ville de Lyon, il/elle sera le garant de la diffusion de nouveaux outils de travail collaboratif et de la consolidation d'une dynamique collective.

Il/elle valorisera le CCAS à l'extérieur et développera la visibilité de ses actions.

Il/elle encadrera l'équipe en charge de l'accueil des usagers et de la gestion du courrier (équipe composée de 3 agents).

Par ailleurs, dans le cadre de cette nouvelle organisation de la Direction générale, il est proposé la suppression du poste de Directeur général adjoint (C545).

Ces propositions ont été présentées au Comité Technique du 20 septembre 2018.

Le tableau des effectifs sera ainsi modifié à compter du 1er octobre 2018.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs les administrateurs, d'adopter la décision suivante :

« Le Conseil d'administration,

- Vu le rapport de Madame la Vice-présidente,

- Vu l'avis du Comité Technique tenu le 20 septembre 2018,

Délibère à l'unanimité,

1. Pour approuver les incidences suivantes sur le tableau des effectifs :

AVANT LA REORGANISATION				APRES LA REORGANISATION				
N° poste	Direction/ Service	Intitulé du poste	Catégorie/ Filière	N° poste	Direction/ Service	Intitulé du poste	Catégorie/ Filière	Type de modification
C525 (à supprimer)	CCAS/ UO : Direction Générale des Services	DGS de com- mune de plus de 40 000 habitants	A/ Administrative	C549 (à créer)	CCAS/ UO : Direction Générale (modification intitulé UO)	Directeur général	A/ Administrative	Suppression C525/ création C549
C545 (à supprimer)	CCAS/ UO : Direction Générale des Services	Directeur Général Adjoint	A/ Administrative					Suppression du poste C545
C537 (à supprimer)	CCAS/ UO : Direction Générale des Services	Responsable d'unité	A/ Administrative	C550 (à créer)	CCAS/ UO : Direction Générale (modification intitulé UO)	Secrétaire général	A/ Administrative	Suppression C537/ Création C550
C536 (à supprimer)	CCAS/ UO : Direction Générale des Services	Responsable d'unité	A/ Administrative	C551 (à créer)	CCAS/ UO : Direction Générale (modification intitulé UO)	Responsable développe- ment et communi- cation	A/ Administrative	Suppression C536/ Création C551

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits aux budgets du CCAS 2018 (chapitre 012).

(Et ont signé les membres présents)

- Extrait certifié conforme et exécutoire,

Fait à Lyon, le 24 septembre 2018

La Vice-présidente du CCAS,
Zorah AÏT-MATEN

Délibération n° 2018-42 - Proposition de remise gracieuse totale de la dette de Monsieur B. B. à hauteur de 8 518,59 €.

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Monsieur B. B. a été mis en retraite d'office pour invalidité permanente et définitive et a bénéficié depuis plusieurs mois d'une mesure de protection. Pendant l'instruction de son dossier de retraite, le CCAS avait procédé au versement d'une indemnité au titre de son invalidité, d'avril 2017 à février 2018, jusqu'à la mise en place de sa retraite.

Monsieur B. a alors fait l'objet d'une demande de reversement pour ce trop perçu d'un montant de 8 518,59 €.

La situation financière de Monsieur B. B., ne lui permet pas de rembourser cette somme dans son intégralité. De plus son état de santé et son âge ne lui permettront sans doute pas de retrouver un emploi.

C'est pourquoi, compte tenu de ces éléments, je vous propose une remise gracieuse de la dette de Monsieur B. B. dans son intégralité, soit 8 518,59 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames, messieurs les administrateurs, d'adopter la délibération suivante :

« Le Conseil d'administration,

-Vu le rapport de Madame la Vice-présidente,

Délibère à l'unanimité,

1- pour adopter la proposition de remise gracieuse totale de la dette de Monsieur B. B., soit une remise de 8 518,59 €.

2- pour autoriser Madame la Vice-présidente du CCAS à signer tout document ou courrier y afférent.

La dépense résultant de cette décision sera imputée sur l'exercice 2018 – compte 673 – budget général.

(Et ont signé les membres présents)

- Extrait certifié conforme et exécutoire,

Fait à Lyon, le 24 septembre 2018

La Vice-présidente du CCAS,
Zorah AÏT-MATEN

Délibération n° 2018-43 - Convention de partenariat entre la Ville de Lyon, le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (CHRD), le CCAS de la Ville de Lyon et l'Université Lyon 2, avec la réalisation de rencontres de résidents pour l'exposition « Génération 40 »

Mesdames, Messieurs,

Le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation organise une exposition intitulée « Génération 40 » relative à la génération des jeunes nés à la fin de la première guerre mondiale, elle se tiendra du 7 novembre 2018 au 28 mai 2019.

Le CCAS de la Ville de Lyon et l'Université Lyon 2 apportent leur soutien à cette opération.

Le CHRD dans le cadre de la préparation de son exposition a souhaité récolter la parole de celles et ceux qui conservent la mémoire des années concernées par la thématique de l'exposition (avoir entre 13 et 21 ans entre 1939 et 1945 donc nés entre 1918 et 1933).

Plusieurs résidences autonomie séniors ont été contactées. Des temps d'échanges ont été organisés entre des séniors des résidences autonomie séniors lyonnaises et des étudiants de l'Université Lyon 2, de la Filière Anthropologie (L3) qui font leur terrain d'étude sur cette thématique.

Une vingtaine de personnes âgées ont été rencontrées individuellement par 10 étudiants de l'Université Lyon 2. Des enregistrements audio ont été réalisés à l'occasion de ces rencontres.

Le CHRD sélectionnera certains de ces témoignages ou extraits afin de les intégrer dans la réalisation de l'exposition « Génération 40 ».

A l'issue de ce travail, les personnes âgées, qui auront apporté leurs témoignages, seront invitées au CHRD pour une visite guidée « gratuite » de l'exposition, avec leurs accompagnants. Le transport sera pris en charge par le CCAS de la Ville de LYON.

En parallèle, des visites spécifiques à titre gracieux, seront proposées par le CHRD, à tous les personnels des résidences, et au personnel administratif du Service Gérontologie/Quadrille du CCAS.

Entendre, écouter, intégrer et valoriser les témoignages des personnes âgées sur les événements de la Seconde Guerre Mondiale, tels sont les objectifs de ce partenariat. La récolte de ces informations permet de transmettre les témoignages de survivants aux nouvelles générations. De plus, il sensibilise toutes les générations à l'importance de transmettre et d'écouter, afin d'être respectueux de l'Histoire et de ces concitoyens.

Aussi, je vous propose, mesdames, messieurs les administrateurs, si vous en êtes d'accord, d'adopter la délibération suivante :

« Le Conseil d'administration,

- Vu le rapport de Madame la Vice-présidente,

- Vu la convention ci-jointe,

Délibère à l'unanimité,

1. - pour autoriser Mme la Vice-présidente, à signer la convention de partenariat Ville de Lyon/ CHRD/ CCAS/ Université Lyon 2.

(Et ont signé les membres présents)

- Extrait certifié conforme et exécutoire,

Fait à Lyon, le 24 septembre 2018

La Vice-présidente du CCAS,
Zorah AÏT-MATEN

Délibération n° 2018-44 - Approbation convention de partenariat et d'intermédiation entre le CCAS et l'association Unis Cité Rhône-Alpes en EHPAD.

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

L'association Unis-Cité Rhône-Alpes anime et développe des programmes de service civique en proposant à des jeunes de toutes cultures,

milieux sociaux et niveaux d'études de mener en équipe des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une ouverture sur la citoyenneté.

Le Service Civique est un engagement volontaire d'une durée continue de six à douze mois donnant lieu à une indemnisation prise en charge par l'État, ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, en faveur de projets collectifs et effectuant des missions d'intérêt général.

Un partenariat est établi entre le CCAS et l'association Unis-Cité depuis l'année 2007 afin d'exercer dans les 4 EHPAD du CCAS les missions suivantes :

- une mission « liens intergénérationnels »
- un projet « Animations conviviales et lien social auprès des personnes âgées dépendantes résidentes en EHPAD »

L'objectif principal de ce projet est de :

- créer des liens intergénérationnels entre les résidents et les volontaires
- contribuer aux temps ponctuels d'animations au sein de chaque établissement
- mener des événements collectifs autour de temps forts à définir dans l'année (comme la fête de Noël, carnaval, fête de fin d'année...).
- Réaliser un support reflétant l'activité proposée au sein de chaque EHPAD.

Devant les bilans très positifs des dernières années, le CCAS souhaite reconduire ce partenariat et poursuivre les initiatives visant à proposer aux personnes âgées le bénéfice de nouvelles actions de solidarité dans les 4 EHPAD de la Ville de Lyon.

La convention de partenariat pour la période 2018-2019 propose ainsi de mettre à disposition du CCAS : 12 jeunes volontaires en service civique, du 16 octobre 2018 jusqu'au 19 juin 2019, à raison de deux jours par semaine.

La mise à disposition des volontaires par Unis-Cité pour le compte du CCAS fait l'objet d'un budget présenté dans l'annexe 1 à la présente convention.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs les administrateurs, d'adopter la décision suivante :

« Le Conseil d'administration,

- Vu le rapport précité ;
- Vu la convention de partenariat et d'intermédiation entre l'association Unis-Cité Rhône-Alpes et CCAS de la Ville de Lyon et ses annexes.

Délibère à l'unanimité,

1. Pour approuver les termes de la convention de partenariat entre le CCAS et l'association Unis-Cité Rhône-Alpes pour la période 2018-2019.
2. Pour autoriser Mme la Vice-Présidente du CCAS à signer ladite convention et tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)

- Extrait certifié conforme et exécutoire,

Fait à Lyon, le 24 septembre 2018

La Vice-présidente du CCAS,
Zorah AÏT-MATEN

Délibération n° 2018-45 - Approbation de la convention de partenariat et d'intermédiation entre le CCAS de la Ville de Lyon et l'association Unis-Cité Rhône-Alpes en résidences autonomie seniors.

Mesdames, Messieurs,

Le Service Civique est un engagement volontaire d'une durée continue de six à douze mois donnant lieu à une indemnisation prise en charge par l'État, ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, en faveur de projets collectifs et effectuant des missions d'intérêt général.

L'association Unis-Cité Rhône-Alpes anime et développe des programmes de service civique en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux et niveaux d'études de mener en équipe des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une ouverture sur la citoyenneté.

Au regard de l'augmentation du nombre de seniors et de leur isolement croissant, le CCAS de la Ville de Lyon a entrepris depuis plusieurs années des actions pour renforcer les liens intergénérationnels et favoriser leur inclusion dans la vie de la Cité.

Le CCAS et Unis-Cité souhaitent donc poursuivre le projet Intergénéreux de visites de convivialité : Chaque semaine, un binôme de services civiques se rend auprès de personnes âgées isolées vivant à domicile. Les volontaires peuvent également accompagner des personnes âgées isolées vivant en résidence, afin de réduire leur isolement.

L'objectif est de prévenir l'entrée des seniors dans la dépendance en agissant sur leur bien-être : renforcer les échanges entre les générations, valoriser la mémoire et les parcours de vie.

Le projet se déroulera du 16 octobre 2018 au 19 juin 2019. Six volontaires Unis-Cité interviendront 2 jours par semaine pendant cette période.

Les résidences autonomie seniors Rinck (2e), Jolivot (8e) et Jean Jaurès (7e) seront impliquées dans leur accueil. Les volontaires seront amenés à proposer dans ces structures un calendrier d'animations collectives ouvertes aux seniors isolés du quartier.

Unis-Cité Rhône Alpes a sollicité le soutien de financeurs et de partenaires privés sur ce projet. Cette mobilisation de fonds permet au CCAS de la Ville de Lyon de bénéficier de ce soutien, sans contribution financière de sa part.

Aussi, je vous propose, Mesdames, Messieurs les administrateurs, si vous en êtes d'accord, d'adopter la délibération suivante :

« Le Conseil d'administration,

- Vu la loi du 2010-24 du 10 mars 2010 relative au service civique,
- Vu le rapport de Madame la Vice-présidente,
- Vu la convention ci-jointe,

Délibère à l'unanimité,

1. - pour autoriser Madame la Vice-présidente, à signer la convention de partenariat et d'intermédiation en résidences autonomie seniors avec l'association Unis-Cité.

(Et ont signé les membres présents)

- Extrait certifié conforme et exécutoire,

Fait à Lyon, le 24 septembre 2018

La Vice-présidente du CCAS,
Zorah AÏT-MATEN

Délibération n° 2018-46 - convention de partenariat entre le CCAS et l'association Culture pour Tous.

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

L'association créée en 2001 et reconnue d'intérêt général « Culture pour Tous » se donne pour mission de lutter contre l'exclusion et les discriminations en facilitant la participation à la vie culturelle du plus grand nombre et en particulier des personnes en difficulté.

A cette fin, Culture pour Tous collecte des invitations auprès de lieux culturels partenaires, les mutualise et les met à disposition d'organismes (les relais sociaux) qui mènent des actions et des projets d'accompagnement, afin que ces invitations soient proposées aux personnes en difficulté.

Depuis le 1er janvier 2018, ses activités ont été reprises par l'association Allies, mais elles se poursuivent sous le nom « Culture pour tous ».

Un partenariat entre Culture pour Tous et le CCAS existe déjà depuis plusieurs années.

Ce dispositif est utilisé dans les Maisons de la Métropole pour les Solidarités à destination des ménages lyonnais suivis, comme un outil d'accompagnement social et d'accès à la culture.

Le renouvellement de la convention de partenariat entre le CCAS et Culture pour Tous pour la saison 2018/2019, permet de maintenir une offre culturelle de qualité pour les Lyonnais les plus en difficulté.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs les administrateurs, d'adopter la décision suivante :

« Le Conseil d'administration,

- Vu le rapport de Madame la Vice-présidente du CCAS,

- Vu la convention ci-jointe,

Délibère à l'unanimité,

-1. Pour approuver les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'association Allies service Culture pour Tous, ci annexée.

-2. Pour autoriser Madame la Vice-présidente du CCAS à signer cette convention de partenariat et tout document s'y rapportant.

(Et ont signé les membres présents)

- Extrait certifié conforme et exécutoire,

Fait à Lyon, le 24 septembre 2018

La Vice-présidente du CCAS,
Zorah AÏT-MATEN

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal - Séance publique

Le Conseil municipal se réunira en séance publique le lundi 17 décembre 2018 à 15 heures, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal.

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 12 au 16 novembre 2018

DP 069 386 17 01089 T01 déposée le 14 novembre 2018 Transfert - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 74 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 297 m² - Demandeur : Selarl Albertelli Associés 74 rue Ney 69006 Lyon - Mandataire : Mme Albertelli Sylvie

DP 069 383 18 02279 déposée le 12 novembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 rue de la Métallurgie Lyon 3ème Superficie du terrain : 351 m² - Demandeur : M. Pornon Nicolas 1 rue de la Métallurgie 69003 Lyon

DP 069 381 18 02280 déposée le 12 novembre 2018 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 5 rue Chavanne Lyon 1er Superficie du terrain : 270 m² - Demandeur : Oralia Régie de l'Opéra 50 cours Lafayette 69003 Lyon - Mandataire : M. Blanc Emmanuel

DP 069 387 18 02281 déposée le 12 novembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 32 - 34 avenue Tony Garnier Lyon 7ème Superficie du terrain : 2656 m² - Demandeur : Ens Lyon 15 parvis René Descartes BP 700 69342 Lyon Cedex 07 - Mandataire : M. Pinton Jean-François

DP 069 384 18 02283 déposée le 12 novembre 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 9 place Tabareau Lyon 4ème Superficie du terrain : 136 m² - Demandeur : Sarl Afd 9 place Tabareau 69004 Lyon - Mandataire : Mme Fourignon Anaïs

DP 069 382 18 02284 déposée le 12 novembre 2018 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : Place Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 42 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des espaces verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 387 18 02285 déposée le 12 novembre 2018 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 64-70 rue Challemel Lacour Lyon 7ème Superficie du terrain : 6025 m² - Demandeur : Sdc 64-70 Rue Challemel Lacour 6 place Bellecour 69002 Lyon - Mandataire : M. Mouton Frédéric

DP 069 381 18 02286 déposée le 12 novembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 impasse des Chartreux Lyon 1er Superficie du terrain : 117 m² - Demandeur : Mme Vacher Renée 12 impasse des Chartreux 69001 Lyon

DP 069 383 18 02287 déposée le 12 novembre 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 231 rue Vendôme Lyon 3ème Superficie du terrain : 257 m² - Demandeur : Blanc Gilbert 12 rue Basse Combalot 69007 Lyon - Mandataire : M. Blanc Franck

DP 069 388 18 02288 déposée le 13 novembre 2018 - Projet : Modification de la toiture - Terrain : 3 rue des Roses Lyon 8ème Superficie du

terrain : 1041 m² - Demandeur : M. Oudard Guy 3 rue des Roses 69008 Lyon

DP 069 382 18 02289 déposée le 13 novembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 rue de la monnaie Lyon 2ème Superficie du terrain : 4414 m² - Demandeur : Fuxia L'Épicerie 32 rue Chazière 69004 Lyon - Mandataire : M. Talamon Grégoire

DP 069 383 18 02290 déposée le 13 novembre 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 253 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 381 m² - Demandeur : Mes Comptoirs 177 ter avenue Félix Faure 69003 Lyon - Mandataire : Mme Limet-Delmotte Marie-Anais

DP 069 389 18 02291 déposée le 13 novembre 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 44 rue Marietton Lyon 9ème Superficie du terrain : 366 m² - Demandeur : M. Afechkar Taoufik 37 rue Georges Clemenceau 42100 Saint-Etienne

DP 069 383 18 02292 déposée le 13 novembre 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 66 rue Molière Lyon 3ème Superficie du terrain : 830 m² - Demandeur : Mbbcd Sarl 242 rue de Créqui 69003 Lyon - Mandataire : Mme Bidolet-Bourgin Marie

DP 069 387 18 02293 déposée le 13 novembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 92 rue du repos Lyon 7ème Superficie du terrain : 260 m² - Demandeur : Mme Nicolas Christine 92 rue du repos 69007 Lyon

DP 069 387 18 02294 déposée le 13 novembre 2018 - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 9 route de Vienne Lyon 7ème Superficie du terrain : 2687 m² - Demandeur : M. Walczak Sébastien 9 route de Vienne 69007 Lyon

DP 069 382 18 02295 déposée le 13 novembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 rue Clotilde Bizolon Lyon 2ème Superficie du terrain : 316 m² - Demandeur : Mme Chareyre Gynette 9 rue Clotilde Bizolon 69002 Lyon

DP 069 387 18 02296 déposée le 13 novembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 263 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 1017 m² - Demandeur : Performis 2 place Gailleton 69002 Lyon - Mandataire : M. Dorangeon Pierre

DP 069 387 18 02297 déposée le 13 novembre 2018 - Projet : Modification de façade - Surface créée : 14 m² - Terrain : 51 rue Lieutenant-Colonel Girard Lyon 7ème Superficie du terrain : 3033 m² - Demandeur : M. Zucchetta Jean-François 51 rue Lieutenant-Colonel Girard 69007 Lyon

DP 069 382 18 02298 déposée le 13 novembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 52 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 662 m² - Demandeur : Sci Lyon 2 47 b avenue Hoche 75009 Paris - Mandataire : Mme Dabat Maylis

DP 069 383 18 02299 déposée le 13 novembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue Rabelais Lyon 3ème Superficie du terrain : 227 m² - Demandeur : M. Marin Lafleche Philippe 8 rue Rabelais 69003 Lyon

DP 069 387 18 02300 déposée le 13 novembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 156 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 96 m² - Demandeur : Entreprise Thabuis 7 rue Convention 69600 Oullins - Mandataire : Mme Tastevin Muriel

DP 069 382 18 02301 déposée le 14 novembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 rue de la Monnaie Lyon 2ème Superficie du terrain : 4435 m² - Demandeur : Comptoir des Revêtements 45 rue du Marais 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Nakouri Hassen

DP 069 381 18 02302 déposée le 14 novembre 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 14 rue Imbert Colomès Lyon 1er Superficie du terrain : 410 m² - Demandeur : Régie Goffin 26 rue de la Part-Dieu 69003 Lyon - Mandataire : M. Goffin François

DP 069 383 18 02303 déposée le 14 novembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 rue Mortier Lyon 3ème Superficie du terrain : 377 m² - Demandeur : Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Mandataire : Mme Mantrand Marlène

DP 069 384 18 02304 déposée le 14 novembre 2018 - Projet : Création d'une mezzanine - Surface créée : 25 m² - Terrain : 23 quai Joseph Gillet Lyon 4ème Superficie du terrain : 2268 m² - Demandeur : M. Compagnon Vivien 23 quai Joseph Gillet 69004 Lyon

DP 069 383 18 02305 déposée le 14 novembre 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 rue André Chénier Lyon 3ème Superficie du terrain : 144 m² - Demandeur : Mme Monnot Laurence 12 rue André Chénier 69003 Lyon

DP 069 388 18 02306 déposée le 14 novembre 2018 - Projet : Extension d'un logement - Surface créée : 3 m² - Terrain : 190 avenue Général Frère Lyon 8ème Superficie du terrain : 3236 m² - Demandeur : Coralia Groupe Mk 148 boulevard Yves Farge 69007 Lyon - Mandataire : M. Khenniche Fahem

DP 069 384 18 02307 déposée le 14 novembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 26 place de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 103 m² - Demandeur : M. Bergery Lucien 26 place de la Croix-Rousse 69004 Lyon

DP 069 389 18 02308 déposée le 14 novembre 2018 - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 25 m² - Terrain : 2 impasse de la Mouchonne Lyon 9ème Superficie du terrain : 993 m² - Demandeur : M. Raudrant Arthur 5 rue Jean Carries 69005 Lyon

DP 069 381 18 02309 déposée le 14 novembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 1 montée des Carmélites Lyon 1er Superficie du terrain : 197 m² - Demandeur : M. Chevalier Thibaut 1 montée des Carmélites 69001 Lyon

DP 069 384 18 02310 déposée le 14 novembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 28 rue du Mail Lyon 4ème Superficie du terrain : 397 m² - Demandeur : Slpib 83 rue Paul Teste 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Faty Luc

DP 069 385 18 02311 déposée le 14 novembre 2018 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 30 rue Jean Fauconnet Lyon 5ème Superficie du terrain : 526 m² - Demandeur : Energie Habitat 36 avenue du Général de Gaulle 69110 Sainte Foy Les Lyon - Mandataire : M. Rouch Jean

DP 069 384 18 02312 déposée le 15 novembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 rue de la Terrasse Lyon 4ème Superficie du terrain : 332 m² - Demandeur : Mme Herdt Denise 51 rue Jacquard 69004 Lyon

DP 069 383 18 02313 déposée le 15 novembre 2018 - Projet : Modifications de façade - Terrain : 6 - 8 rue Montbrillant Lyon 3ème Superficie du terrain : 1594 m² - Demandeur : Immobilière Rhône Alpes 9 rue Anna Marly 69307 Lyon Cedex 07 - Mandataire : M. Paris Jean Michel

DP 069 388 18 02314 déposée le 15 novembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 35 rue Pierre Delore Lyon 8ème Superficie du terrain : 1990 m² - Demandeur : Favre-De Fos 33 place Bellecour 69219 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Lavorel Yves

DP 069 381 18 02315 déposée le 15 novembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 place Michel Servet Lyon 1er Superficie du terrain : 334 m² - Demandeur : M. Sun Gen Fa 5 place Michel Servet 69001 Lyon

DP 069 381 18 02316 déposée le 15 novembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 3 rue Constantine Lyon 1er Superficie du terrain : 246 m² - Demandeur : Le Goût du Kyun 3 rue Constantine 69001 Lyon - Mandataire : M. Kim Hyeong-Kyun

DP 069 383 18 02317 déposée le 15 novembre 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en local commercial - Terrain : 200 - 202 rue de Créqui Lyon 3ème Superficie du terrain : 340 m² - Demandeur : Sci Anouche 42 rue de l'Égalité 69330 Pusignan - Mandataire : M. Antossian Charles

DP 069 387 18 02318 déposée le 15 novembre 2018 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 263 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 1017 m² - Demandeur : Malting-Pot 263 Grande rue de la Guillotière 69007 Lyon - Mandataire : M. Ayzac Andéol

DP 069 388 18 02319 déposée le 15 novembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 107 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 314 m² - Demandeur : Boucherie Traiteur Vessière 107 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Mandataire : M. Biajoux Thierry

DP 069 385 18 02320 déposée le 15 novembre 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 32 rue Joliot Curie Lyon 5ème Superficie du terrain : 2088 m² - Demandeur : M. Barbuscia Wilfried 26 b rue Docteur Albéric Pont 69005 Lyon

DP 069 388 18 02321 déposée le 15 novembre 2018 - Projet : Ravalement de façade +lte - Terrain : 18 - 22 rue Auguste Chollat Lyon 8ème Superficie du terrain : 1410 m² - Demandeur : Icf Habitat Sud-Est Méditerranée 124 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Mandataire : M. Amico Patrick

DP 069 381 18 02322 déposée le 15 novembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 rue Rivet Lyon 1er Superficie du terrain : 123 m² - Demandeur : Imonéo 3 rue Rivet 69001 Lyon - Mandataire : M. Meyer Bisch Nicolas

DP 069 382 18 02323 déposée le 15 novembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 14 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 720 m² - Demandeur : M. Bouvier Bernard 14 rue Victor Hugo 69002 Lyon

DP 069 386 18 02324 déposée le 15 novembre 2018 - Projet : Réfection de souches de cheminée - Terrain : 56 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème Superficie du terrain : 251 m² - Demandeur : Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Mandataire : M. Bergues Matthieu

DP 069 381 18 02325 déposée le 15 novembre 2018 - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en hébergement hôtelier - Terrain : 16 rue Sergent Blandan Lyon 1er Superficie du terrain : 176 m² - Demandeur : Arm Immo 35 rue Pré Gaudry 69007 Lyon - Mandataire : M. Basso Rémi

DP 069 387 18 02326 déposée le 15 novembre 2018 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 28 boulevard Jules Carteret Lyon 7ème Superficie du terrain : 2401 m² - Demandeur : Arès 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux la Pape

DP 069 387 18 02327 déposée le 16 novembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 144 cours Gambetta Lyon 7ème Superficie du terrain : 316 m² - Demandeur : L'Éthic Café 144 cours Gambetta 69007 Lyon - Mandataire : M. Ipékian Jean

DP 069 389 18 02328 déposée le 16 novembre 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 38 rue Professeur Patel Lyon 9ème Superficie du terrain : 6549 m² - Demandeur : M. Petel Marc Antoine 29 C rue Montribloud 69009 Lyon

DP 069 383 18 02330 déposée le 16 novembre 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 142 rue Antoine Charial Lyon 3ème Superficie du terrain : 186 m² - Demandeur : Zinguerie du Rhône 270 avenue des Frères Lumière 69730 Genay - Mandataire : M. Theuriaux Patrick

DP 069 389 18 02331 déposée le 16 novembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 16 rue du Mont d'Or Lyon 9ème Superficie du terrain : 319 m² - Demandeur : Aussieur Frenchi 16 rue du Mont d'Or 69009 Lyon - Mandataire : M. Berteau Maxence

DP 069 384 18 02332 déposée le 16 novembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 30 - 36 rue Duviard Lyon 4ème Superficie du terrain : 4930 m² - Demandeur : Icf Habitat Sud-Est Méditerranée 124 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

DP 069 389 18 02333 déposée le 16 novembre 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 91 montée de l'Observance Lyon 9ème Superficie du terrain : 6800 m² - Demandeur : M. Jacquemet Lucien 91 montée de l'Observance 69009 Lyon

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 12 au 16 novembre 2018

PC 069 388 14 00032 M03 déposé le 13 novembre 2018 Modificatif - Projet : Construction de 32 logements, une crèche et création de 24 aires de stationnement - Surface créée : 2677 m² - Terrain : 3 rue des Hérédiaux Lyon 8ème Superficie du terrain : 1050 m² - Demandeur : Sci Nohao Résidences 23 avenue Poumeyrol 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Hoolbecq Fabrice - Auteur : Atelier Vera & Barrant 7 quai Général Sarrail 69006 Lyon

PC 069 389 15 00122 M02 déposé le 14 novembre 2018 Modificatif - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 30 logements et création de 46 aires de stationnement - Surface créée : 2320 m² - Terrain : 70 Rue des Docteurs Cordier Lyon 9ème Superficie du terrain : 2782 m² - Demandeur : Sci Noaho Résidences 23 avenue Poumeyrol 69647 Caluire Et Cuire Cedex - Mandataire : M. Hoolbecq Fabrice - Auteur : Insolites Architectures 60 rue Chaponnay 69003 Lyon

PC 069 388 17 00077 M01 déposé le 16 novembre 2018 Modificatif - Projet : Construction d'un bâtiment de 19 logements, d'un local associatif et création de 24 aires de stationnement - Surface créée : 1227 m² - Terrain : 6 bis rue Hugues Guérin Lyon 8ème Superficie du terrain : 3404 m² - Demandeur : Sci Lachazot 6 avenue Adolphe Max 69321 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Dewavrin Amaury - Auteur : Atelier Thierry Roche & Associés 91 B avenue de la République 69160 Tassin-la-Demi-Lune

PC 069 385 17 00390 T01 déposé le 16 novembre 2018 Transfert - Projet : Construction d'un bâtiment de 21 logements, un local artisanal et création de 32 aires de stationnement - Surface créée : 1584 m² - Terrain : 1 rue de la Favorite Lyon 5ème Superficie du terrain : 549 m² - Demandeur : Scv Virtuose 13 rue de l'Égalité 69740 Genas - Auteur : Vca Atelier d'architecture 6 rue Pauline Jaricot 69005 Lyon

PC 069 388 18 00138 M01 déposé le 13 novembre 2018 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de 22 logements avec création de 28 aires de stationnement - Surface créée : 1376 m² - Terrain : 3 - 5 rue Stéphane Coignet Lyon 8ème Superficie du terrain : 1242 m² - Demandeur : Hpl Coignet 63 c/o Alila quai Charles de Gaulle 69006 Lyon - Mandataire : M. Legros Hervé - Auteur : Exndo Architectures 3 rue Sainte Marie des Terreaux 69001 Lyon

PC 069 387 18 00350 déposé le 12 novembre 2018 - Projet : Construction d'un bâtiment industriel, d'un bâtiment de bureaux et création de 8 aires de stationnement - Surface créée : 290 m² - Terrain : 8 rue de Chalon sur Saône Port Edouard Herriot Lyon 7ème Superficie du terrain : 22321 m² - Demandeur : Pradier Carrières 6 rue Victor Hugo 84000 Avignon - Mandataire : M. Pradier Roland - Auteur : M. Kravetz Dominique 38 place Carnot 84400 Apt

PC 069 381 18 00351 déposé le 15 novembre 2018 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 34 logements, de locaux d'activités et création de 42 aires de stationnement - Surface créée : 2852 m² - Terrain : 5 rue Pouteau Lyon 1er Superficie du terrain : 987 m² - Demandeur : Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69465 Lyon Cedex 06 - Mandataire : Mme Lorenzi Thomas Béangère - Auteur : M. Azoulay Maurice 49 rue Waldeck Rousseau 69006 Lyon

PC 069 385 18 00352 déposé le 16 novembre 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 30 rue Saint-Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 157 m² - Demandeur : Les Bougies de Charroux 2 rue des Bouquerots 03140 Charroux - Mandataire : M. Corgnet Pierre - Auteur : M. Falvre Enguerran 126 avenue Berthelot 69007 Lyon

PC 069 389 18 00353 déposé le 16 novembre 2018 - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en lieu de culte avec modification de façade - Terrain : 12 rue de Saint-Cyr Lyon 9ème Superficie du terrain : 265 m² - Demandeur : Association Ecoll 12 rue de Saint-Cyr 69009 Lyon - Mandataire : M. Kairouani Nabil - Auteur : Atelier Calc 12 rue de Saint-Cyr 69009 Lyon

PC 069 386 18 00354 déposé le 16 novembre 2018 - Projet : Construction d'un immeuble de 29 logements, d'un local commercial et création de 34 aires de stationnement - Surface créée : 2600 m² - Terrain : 108 - 110 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 687 m² - Demandeur : Cogedim Grand Lyon 57 Rue Servient 69003 Lyon - Mandataire : M. Bascherini Frédéric - Auteur : Atelier Régis Gachon 20 rue Gasparin 69002 Lyon

Permis de démolir déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 12 au 16 novembre 2018

PD 069 387 18 00030 déposé le 15 novembre 2018 - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 37 rue du Repos Lyon 7ème Superficie du terrain : 109627 m² - Demandeur : Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Président

PD 069 385 18 00031 déposé le 15 novembre 2018 - Projet : Démolition d'une verrière - Terrain : 22 rue du Boeuf Lyon 5ème Superficie du terrain : 839 m² - Demandeur : Tla Sas 22 rue du Boeuf 69005 Lyon - Mandataire : Mme Mey Tabata

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 12 au 16 novembre 2018

US 069 383 18 00554 déposé le 12 novembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 92,20 m² en cabinet de kinésithérapie - Terrain : 66 rue Molière Lyon 3ème Superficie du terrain : 830 m² - Demandeur : Mme Bidolet-Bourgin Marie 242 rue de Créqui 69003 Lyon - Auteur : Régie Molière 55 rue Molière 69003 Lyon

US 069 383 18 00555 déposé le 12 novembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 18,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 14 rue du Dauphiné Lyon 3ème Superficie du terrain : 698 m² - Demandeur : Mme Ledroit Adeline 8 rue Louis de Funès 69800 Saint-Priest - Auteur : Nexity Lyon Part Dieu 87 rue Garibaldi 69451 Lyon Cedex 06

US 069 383 18 00560 déposé le 13 novembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 40,21 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 39 rue Desaix Lyon 3ème Superficie du terrain : 13147 m² - Demandeur : Mme Béraudier Sylvaine 5 chemin du Grillon 69300 Caluire-Et-Cuire - Auteur : Galvo 4 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 385 18 00565 déposé le 13 novembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 45 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 montée des Épies Lyon 5ème Superficie du terrain : 400 m² - Demandeur : M. Beuret Dominique 38 place des Promenades Populle 42300 Roanne - Auteur : Régie Mouton 5 rue du Commandant Dubois 69003 Lyon

US 069 381 18 00566 déposé le 15 novembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 22,58 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 14 montée Saint Sébastien Lyon 1er Superficie du terrain : 117 m² - Demandeur : Mme Allgaier Anna 23 grande rue de Saint Rambert 69009 Lyon - Auteur : Régie Gindre 3 grande rue de la Croix Rousse 69004 Lyon

US 069 382 18 00567 déposé le 15 novembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 51 m² au 5ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 15 rue Gasparin Lyon 2ème Superficie du terrain : 135 m² - Demandeur : M. Sevran Grégoire 300 chemin du Mont Briand 01120 Ste Croix - Auteur : Régie Saint Louis 264 rue Garibaldi 69003 Lyon

US 069 381 18 00568 déposé le 16 novembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 38 m² au 4ème étage en meublée de courte durée - Terrain : 6 rue des Capucins Lyon 1er Superficie du terrain : 91 m² - Demandeur : M. Naggabo Raphaël 13 rue des Capucins 69001 Lyon - Auteur : Oralia Régie de l'Opéra 50 cours Lafayette 69003 Lyon

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 12 au 16 novembre 2018

DP 069 384 18 01630 Décision du 16 novembre 2018 à Mme Vandermarcq Charlotte 32 b rue Eugène Pons 69004 Lyon - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 14 m² - Terrain : 11 rue Niepce Lyon 4ème

DP 069 388 18 01688 Décision du 16 novembre 2018 à **M. Ben Sadoun David 141 avenue des Frères Lumières 69008 Lyon - Projet : Modification de façade** - Terrain : 54 cours Albert Thomas Lyon 8ème

DP 069 384 18 01697 Décision du 14 novembre 2018 à Boyer Clémence 15 rue du Capitaine Ferber 69300 Caluire-Et-Cuire - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 23 rue de Belfort Lyon 4ème

DP 069 382 18 01712 Décision du 16 novembre 2018 à Fondation Mérieux 17 rue Bourgelat 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 13 rue Adelaïde Perrin Lyon 2ème

DP 069 384 18 01731 Décision du 14 novembre 2018 à Sarl Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 rue Victor Fort Lyon 4ème

DP 069 385 18 01736 Décision du 12 novembre 2018 à M. Sciberras Bertrand 25 rue des Noyers 69005 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 29 m² - Terrain : 25 rue des Noyers Lyon 5ème

DP 069 384 18 01767 Décision du 16 novembre 2018 à Amavi Immo 8 chemin du Fort 69110 Sainte-Foy-les-Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 22 rue Richan Lyon 4ème

DP 069 385 18 01768 Décision du 16 novembre 2018 à Grand Lyon Métropole Administration publique générale 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Modification de façade - Terrain : 17 rue Cléberg Lyon 5ème

DP 069 385 18 01784 Décision du 16 novembre 2018 à Alfa 3A 14 rue Aguétant 01500 Ambérieu-en-Bugey - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 rue Nicolas Sicard Lyon 5ème

DP 069 384 18 01796 Décision du 16 novembre 2018 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 4 rue de la Terrasse Lyon 4ème

DP 069 387 18 01861 Décision du 16 novembre 2018 à **Fondation de l'armée du salut 60 rue des Frères Flavien 75020 Paris - Projet : Modification de façade** - Terrain : 32 rue Montesquieu Lyon 7ème

DP 069 386 18 01863 Décision du 16 novembre 2018 à M. Lelong Gérard 482 rue de Lachat 73260 Aigueblanche - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 34 cours Vitton Lyon 6ème

DP 069 387 18 01886 Décision du 16 novembre 2018 à **Mme Haong Bich Thu 4 rue Passet 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture** - Terrain : 9 place Raspail Lyon 7ème

DP 069 384 18 01899 Décision du 16 novembre 2018 à Lyon Ypres 74 2 b chemin du Coulouvrier 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 74 rue d'Ypres Lyon 4ème

DP 069 384 18 01908 Décision du 16 novembre 2018 à Régionale Immobilière 87 rue de Sèze 69006 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 45 rue Eugène Pons Lyon 4ème

DP 069 383 18 01917 Décision du 14 novembre 2018 à M. Guisti Julien 8 rue Serret 75015 Paris - Projet : Modification de toiture - Terrain : 68 T cours Richard Vitton Lyon 3ème

DP 069 382 18 01930 Décision du 16 novembre 2018 à **Mme Chenkier Laurence 3 rue Vaubecour 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries** - Terrain : 3 rue Vaubecour Lyon 2ème

DP 069 388 18 01956 Décision du 16 novembre 2018 à Habitat et Humanisme Rhône 69 chemin de Vassieux 69947 Caluire et Cuire - Projet : Installation d'un portail et de deux portillons - Terrain : 7 - 9 rue Saint-Romain Lyon 8ème

DP 069 384 18 01957 Décision du 16 novembre 2018 à **Enilec 71 rue de Cuire 69004 Lyon - Projet : Construction d'une terrasse avec modification de façade et de toiture** - Terrain : 12 chemin du Vallon Lyon 4ème

DP 069 386 18 01979 Décision du 16 novembre 2018 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade et réfection de toiture - Terrain : 17 rue Malesherbes Lyon 6ème

DP 069 385 18 01989 Décision du 16 novembre 2018 à Energie Habitat 36 avenue du Général de Gaulle 69110 Sainte-Foy-les-Lyon - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 82 rue Benoist Mary Lyon 5ème

DP 069 384 18 01992 Décision du 16 novembre 2018 à Sas Germain Henri 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 rue Dumont Lyon 4ème

- DP 069 385 18 01998 Décision du 15 novembre 2018 à **G. Guiraud 30 rue du Chariot d'Or 69004 Lyon - Projet : Ravalement d'un mur de clôture - Terrain : 5 - 7 montée des Epies Lyon 5ème**
- DP 069 388 18 02009 Décision du 14 novembre 2018 à **M. Deriche Mourad 12 rue de la Rosière 42700 Firminy - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 96 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème**
- DP 069 388 18 02010 Décision du 14 novembre 2018 à **Ogf 31 rue de Cambrai 75946 Paris Cedex 19 - Projet : Modification de façade - Terrain : 56 avenue Jean Mermoz Lyon 8ème**
- DP 069 385 18 02013 Décision du 16 novembre 2018 à **Picq 8 rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 6 rue Cleberg Lyon 5ème**
- DP 069 385 18 02017 Décision du 16 novembre 2018 à **Sci Ruty 71 rue de Cuire 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries et travaux intérieurs - Terrain : 3 place du Gouvernement Lyon 5ème**
- DP 069 381 18 02022 Décision du 16 novembre 2018 à **Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 rue des Capucins Lyon 1er**
- DP 069 388 18 02024 Décision du 14 novembre 2018 à **Agesca Identification 19 rue du 35eme Régiment d'Aviation 69500 Bron - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 22-30 avenue Frères Lumière Lyon 8ème**
- DP 069 385 18 02027 Décision du 16 novembre 2018 à **Région Auvergne Rhône Alpes 1 Esplanade François Mitterrand 69269 Lyon Cedex 02 - Projet : Modification de façade - Terrain : 21 rue des Farges Lyon 5ème**
- DP 069 388 18 02028 Décision du 16 novembre 2018 à **Génération Façades 56 route de Brignais 69630 Chaponost - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 36 rue des Tuilliers Lyon 8ème**
- DP 069 389 18 02034 Décision du 16 novembre 2018 à **Rolutile 23 Bis rue Grange Rollin 69400 Limas - Projet : Remise en peinture de la devanture - Terrain : 13 quai Arloing Lyon 9ème**
- DP 069 386 18 02036 Décision du 16 novembre 2018 à **Régie Dervault 58 rue Waldeck Rousseau 69006 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 58 rue Waldeck Rousseau Lyon 6ème**
- DP 069 385 18 02040 Décision du 14 novembre 2018 à **M. Urvoy Antoine 19 t rue de Tourvielle 69005 Lyon - Projet : Extension d'un garage, modification d'un auvent et modification de clôture - Surface créée : 22 m² - Terrain : 19T rue de Tourvielle Lyon 5ème**
- DP 069 382 18 02044 Décision du 16 novembre 2018 à **Réseau / Le Périscope 13 rue Delandine 69002 Lyon - Projet : Réalisation d'une fresque murale - Terrain : 5 rue Dugas Montbel Lyon 2ème**
- DP 069 382 18 02045 Décision du 16 novembre 2018 à **M. Bacconnier Paul 9 rue de Bonnel 69003 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 2 quai Saint-Antoine Lyon 2ème**
- DP 069 385 18 02047 Décision du 15 novembre 2018 à **Sainte Marie Lyon 4 montée Saint-Barthélémy 69005 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 15 montée des Carmes Déchaussés Lyon 5ème**
- DP 069 388 18 02049 Décision du 16 novembre 2018 à **Concial 64 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 64 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème**
- DP 069 388 18 02051 Décision du 16 novembre 2018 à **Sci du 164 avenue des Frères Lumière 164 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 164 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème**
- DP 069 385 18 02052 Décision du 15 novembre 2018 à **Picq 8 rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 montée du Garillan Lyon 5ème**
- DP 069 388 18 02066 Décision du 14 novembre 2018 à **Bâtir et se construire en humanité 69 chemin de Vassieux 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Construction d'un local poubelles et d'un abri de jardin - Terrain : 119 avenue Paul Santy Lyon 8ème**
- DP 069 387 18 02075 Décision du 16 novembre 2018 à **Certa Toiture 409 petit chemin du bordelan 69400 Villefranche-sur-Saône - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 6 place Raspail Lyon 7ème**
- DP 069 383 18 02082 Décision du 12 novembre 2018 à **M. Barbosa Nicolas 33 cours Eugénie 69003 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle, construction d'une piscine, modification de façade et changement de menuiseries - Surface créée : 6 m² - Terrain : 33 cours Eugénie Lyon 3ème**
- DP 069 381 18 02083 Décision du 16 novembre 2018 à **Laforêt 60 rue Billy le Jeune 69650 Quincieux - Projet : Changement de destination d'un local commercial en local artisanal - Surface créée : 45 m² - Terrain : 19 rue Royale Lyon 1er**
- DP 069 381 18 02092 Décision du 16 novembre 2018 à **Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 rue Constantine Lyon 1er**
- DP 069 386 18 02093 Décision du 16 novembre 2018 à **Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 164 rue Cuvier Lyon 6ème**
- DP 069 381 18 02096 Décision du 16 novembre 2018 à **La Poste 10 place Antonin Poncet 69218 Lyon Cedex 02 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 9 place Tobie Robotel Lyon 1er**
- DP 069 383 18 02120 Décision du 15 novembre 2018 à **Asf Toitures 200 avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 5 rue des Tuilliers Lyon 3ème**
- DP 069 381 18 02121 Décision du 16 novembre 2018 à **Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Modification de façade - Terrain : 84 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 1er**
- DP 069 382 18 02122 Décision du 16 novembre 2018 à **Mme Passerotti Marlène 11 b rue d'Enghien 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 11b rue d'Enghien Lyon 2ème**
- DP 069 382 18 02140 Décision du 16 novembre 2018 à **Cookson Clal 32 rue Thomassin 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 32 rue Thomassin Lyon 2ème**
- DP 069 382 18 02142 Décision du 16 novembre 2018 à **Kabaya 15 rue Tupin 69002 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 15 rue Tupin Lyon 2ème**
- DP 069 387 18 02152 Décision du 16 novembre 2018 à **Loutsas Lyon 3 place Ollier 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 9 place Jules Guesde Lyon 7ème**
- DP 069 383 18 02154 Décision du 14 novembre 2018 à **Adocia 115 avenue Lacassagne 69424 Lyon Cedex 03 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 115 avenue Lacassagne Lyon 3ème**
- DP 069 388 18 02159 Décision du 14 novembre 2018 à **M. Dubois Cyril 165 route de Vienne 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 165 route de Vienne Lyon 8ème**
- DP 069 388 18 02165 Décision du 14 novembre 2018 à **Mme Mazoyer Morgane 11 bis rue Saint Gervais 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 11 bis rue Saint Gervais Lyon 8ème**
- DP 069 381 18 02188 Décision du 16 novembre 2018 à **Mme Balagna Christine 2 rue Constantine 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 2 rue Constantine Lyon 1er**
- DP 069 385 18 02205 Décision du 15 novembre 2018 à **Mme Sarailon Jocelyne 10 rue Henriette 69005 Lyon - Projet : Division parcellaire - Terrain : 10 rue Henriette Lyon 5ème**

DP 069 385 18 02208 Décision du 15 novembre 2018 à M. Garino Stéphane 15 rue Edmond Locard 69005 Lyon - Projet : Construction d'un abri de jardin - Surface créée : 14 m² - Terrain : 15 rue Edmond Locard Lyon 5ème

Permis de construire délivrés pendant la période du 12 au 16 novembre 2018

PC 069 384 18 00199 - Arrêté du 14 novembre 2018 à Foncière et Immobilière Lyonnaise 62 rue de Bonnel 69448 Lyon Cedex 03 - Projet : Démolition d'une habitation et construction d'un immeuble de 19 logements avec création de 24 aires de stationnement - Surface créée : 1369 m² - Terrain : 1-5 rue Hénon Lyon 4ème

PC 069 381 18 00268 - Arrêté du 14 novembre 2018 à Poste Immo Direction Centre Est 10 place Antonin Poncet 69218 Lyon Cedex 02 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux et modification de façade - Terrain : 7 rue du Président Edouard Herriot Lyon 1er